



MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ
DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT
REPUBLICQUE DU BENIN



ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES ODD

POINTS D'ENTRÉE CRITIQUES OU GRANDES TENDANCES AYANT UN IMPACT SUR LA RÉALISATION DES ODD



ACCÉLÉRER LA RÉALISATION DES ODD

POINTS D'ENTRÉE CRITIQUES OU GRANDES TENDANCES AYANT UN
IMPACT SUR LA RÉALISATION DES ODD



DOCUMENT DE TABLE RONDE

SOMMAIRE



| | |
|--|-----------|
| SIGLES ET ACRONYMES | 7 |
| LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES | 11 |
| RESUME EXECUTIF | 13 |
| INTRODUCTION | 17 |
| 1. PAS DE PAUVRETE « ODD1 » | 19 |
| 2. FAIM ZERO « ODD2 » | 25 |
| 3. BONNE SANTE ET BIEN-ETRE « ODD3 » | 29 |
| 4. EDUCATION DE QUALITE « ODD4 » | 35 |
| 5. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT « ODD6 » | 39 |
| 6. ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE « ODD7 » | 45 |
| 7. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE « ODD9 » | 49 |
| 8. VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES « ODD11 » | 55 |
| 9. VIETERRESTRE « ODD15 » | 59 |
| CONCLUSION | 63 |
| ANNEXE | 65 |
| TABLE DES MATIERES | 69 |

SIGLES ET ACRONYMES

| | |
|----------------|---|
| ACISE | Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education |
| ACCESS | Appui aux Communes et Communautés pour l'Expansion des Services Sociaux |
| ACVDT | Agence du cadre de Vie pour le Développement du territoire |
| AEP | Approvisionnement en Eau Potable |
| AEV | Adduction d'Eau villageoise |
| ANAEMPR | Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural |
| ANPS | Agence Nationale de Protection Sociale |
| ANSSI | Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information |
| ANSSP | Agence Nationale des Soins de Santé Primaire |
| AGR | Activité Génératrice de revenu |
| AGVSA | Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la sécurité Alimentaire |
| ANPC | Agence Nationale de la Protection Civile |
| ARCH | Projet d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain |
| ARS | Autorité de régulation du système de la Santé |
| ARV | Anti-Rétroviraux |
| ATDA | Agence Territoriale de Développement Agricole |
| BID | Banque Islamique de Développement |
| BIDC | Banque d'Investissement et de développement de la CEDEAO |
| BOAD | Banque Ouest Africaine de Développement |
| DDAEP | Direction Générale de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche |
| CEDEAO | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de L'Ouest |
| CA | Conseil d'Administration |
| CAPE | Centres publics et privés d'Accueil et de Protection de l'Enfant |
| CFA | Communauté France Afrique |
| CIEPA | Centres d'épanouissement et Intégration des Personnes Agées |
| CFPPH | Centres de Formation et de Promotion des Personnes Handicapées |
| CNS | Conseil National de la Statistique |
| CRS | Catholic Relief Service |
| DIEM | Direction des Infrastructures Equipements et Maintenance |
| DNSP | Direction nationale de la santé publique |

| | |
|-----------------|--|
| DGB | Direction Générale du Budget |
| DGCS-ODD | Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable |
| DGE | Direction Générale de l'Energie |
| DGEAU | Direction Générale de l'Eau |
| DPM | Direction des Pharmacies du Médicament |
| DPP | Direction de la Programmation et de la Prospective |
| DRFMT | Direction de la recherche et de la formation et du développement de la médecine traditionnelle |
| EDS | Enquête Démographique et de Santé |
| EMICoV | Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages |
| ETVA | Enquête sur la Transition de l'Ecole vers la Vie Active |
| FAO | Fond Mondial pour l'Alimentation |
| FE-PHR | Facilité d'Energie Propre Hors Réseau |
| FNDA | Fonds National de Développement Agricole |
| FNM | Fond National de Micro finance |
| FPHN | Forum Politique de Haut Niveau |
| GES | Gaz à Effets de Serre |
| GIRE | Gestion Intégrée des Ressources en Eau |
| IDA | Association Internationale de Développement |
| INSAE | Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique |
| IPP | Producteurs Indépendants |
| FED | Fonds Européen de Développement |
| FNM | Fonds National de Microfinance |
| MAEP | Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche |
| MCA | Millenium Challenge Account |
| MASM | Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance |
| MCVDD | Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable |
| MDGLAAT | Ministère de la décentralisation, de la Gouvernance Locale et de l'Aménagement du Territoire |
| MEEM | Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| MEMP | Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire |
| MENC | Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication |
| MESFTP | Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle |
| MESRS | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique |
| MESTFP | Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle |
| MICA | Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat |
| MISP | Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique |
| MIT | Ministère des Infrastructures et des Transports |

| | |
|-------------------|---|
| MJL | Ministère de la Justice et de la Législation |
| MPD | Ministère du Plan et du Développement |
| MS | Ministère de la Santé |
| MTC | Ministère du Tourisme et de la Culture |
| MTFPAS | Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales |
| MTN | Maladies Tropicales Négligées |
| OCBN | Organisation Commune Bénin Niger |
| ODD | Objectifs de Développement Durable |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| OMS | Organisation Mondiale pour la Santé |
| ONU | Organisation des Nations-Unies |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| PAES | Programme d'Appui à l'Emploi Salarié |
| PAI | Plan Annuel d'Investissement |
| PAG | Programme d'Actions du Gouvernement |
| PANGIRE | Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau |
| PAN-LCD | Plan d'Actions National de Lutte Contre la Désertification |
| PAPDF | Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts |
| PASAEPLB | Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable dans les Localité du Bénin |
| PAURAD | Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation |
| PC2D | Programme de Croissance pour le Développement Durable |
| PCIUEP | Projet de Création d'Institut universitaire d'Enseignement Professionnel |
| PCUPB | Projet de Construction de l'Université de Parakou sur le site de Baka |
| PDCPDMUP | Projet de Développement des Capacités de Production et de Distribution en Milieu Urbain et Périurbain |
| PD-EHR | Plan Directeur d'Electrification Hors Réseau |
| PDIHM-GDRE | Projet de Développement des Infrastructures Hydrauliques Multifonctions et de Gestion des Ressources en Eau |
| PDISSA | Projet de Développement des Infrastructures Socio-Economiques et de Sécurité Alimentaire |
| PEA | Poste d'Eau Autonome |
| PEPRAU | Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et Assainissement des eaux usées Urbaines |
| PHPS | Plan Holistique de Protection Sociale |
| PMCM | Programme de Micro Crédit Mobile |
| PMT | Proxy Mean Test |
| PNASI | Programme National d'Alimentation Scolaire Intégrée |
| PNCEFFS | Projet National de Construction, d'Equipement et de la Fonctionnalité des Formations Sanitaires |
| PNDF/FC | Projet National de développement des Filières Conventionnelles |

| | |
|-------------------|---|
| PNDF/FC | Projet National de développement des Filières Viandes |
| PNDF/HVA | Projet National de développement des Filières à Hautes Valeurs Ajoutées |
| PNIASSAN | Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| PNRCCH | Projet National de Réhabilitation et de Construction des centres Hospitaliers |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PND | Plan National de Développement |
| PNLMT | Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles |
| PNT | Programme National contre la Tuberculose |
| PPCV | Projet de Protection des Couches Vulnérables |
| PRBTD | Projet de Réserve de la Biosphère Transfrontalière du delta du Mono |
| PSAIA | Projet de Sécurité Alimentaire par l'Intégration Agricole |
| PSDCC | Projet de Services Conduits par les Communautés |
| PSDSA | Plan Stratégique de développement du Secteur Agricole |
| PSI-GDT | Plan Stratégique d'Investissement en matière de la Gestion Durable des Terres |
| PSN-EHR | Politique et Stratégie Nationale d'Electricité Hors Réseau |
| PVVIH | Personnes Vivant avec le VIH |
| RIA | Analyse Rapide Intégrée |
| RECASEB | Renforcement des Capacités des Acteurs du Secteur de l'Energie au Bénin |
| SBEE | Société Béninoise d'Energie Electrique |
| SFD | Services Financiers Décentralisés |
| SIDoFFE-NG | Nouvelle génération de système intégré des données relatives à la famille, la femme et l'enfant |
| SNDS | Stratégie Nationale de Développement de la Statistique |
| SWEDD | Projet d'Autonomisation des femmes et de dividendes démographiques au Sahel |
| TF | Titre Foncier |
| TIC | Technologie de l'Information et de la Communication |
| TPI | Tribunal de Première Instance |
| TNT | Télévision Numérique Terrestre |
| UIT | Union International de Télécommunication |
| VIH | Virus de l'Immuno déficience Humaine |



LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES

Liste des graphiques

| | | |
|-------------------|---|----|
| Figure 1 : | Quelques projets/interventions adressant l'ODD 1 | 20 |
| Figure 2 : | Quelques projets/interventions adressant l'ODD 2 | 26 |
| Figure 3 : | Quelques projets/interventions adressant l'ODD 3 | 31 |
| Figure 4 : | Quelques projets/interventions adressant l'ODD 4 | 36 |
| Figure 5 : | Quelques projets/interventions adressant l'ODD 6 | 40 |
| Figure 6 : | Quelques projets/interventions adressant l'ODD 7 | 46 |
| Figure 7 : | Quelques projets/interventions adressant l'ODD 9 | 52 |
| Figure 8 : | Quelques projets/interventions adressant l'ODD 11 | 56 |
| Figure 9 : | Quelques projets/interventions adressant l'ODD 15 | 60 |

Liste des figures

| | | |
|----------------------|--|----|
| Graphique 1 : | Evolution de l'incidence de pauvreté monétaire (%) entre 2011 et 2015 selon le milieu de résidence | 19 |
| Graphique 2 : | Evolution du niveau de l'indicateur 2.1.3 de la cible 2.1 | 25 |
| Graphique 3 : | Evolution des indicateurs 3.2.4 de la cible 3.2 | 29 |
| Graphique 4 : | Evolution des indicateurs 3.3.1, 3.3.3 et 3.3.4 de la cible 3.3 | 30 |
| Graphique 5 : | Evolution de l'indicateur 3.3.6 de la cible 3.3 | 30 |
| Graphique 6 : | Evolution du niveau de l'indicateur 7.1.2 de la cible 7.1 | 45 |
| Graphique 7 : | Evolution du niveau des indicateurs 9.1.2 à 9.1.6 de la cible 9.1 | 50 |
| Graphique 8 : | Evolution du taux d'urbanisation au Bénin | 55 |



RESUME EXECUTIF

1. L'adoption de l'agenda 2030 apparaît comme une opportunité pour les pays en développement en général et pour le Bénin en particulier pour impulser véritablement leur développement économique et social, relancer la croissance économique et réduire significativement la pauvreté pour donner des chances égales à l'ensemble des citoyens de se sentir dans un monde juste, de paix, de sécurité, d'égalité, de prospérité et de justice sociale.
2. Au lendemain de l'adoption de cet agenda par la communauté internationale, le Bénin a connu une alternance démocratique marquée par l'avènement, en 2016, d'un nouveau régime avec une nouvelle vision. Ainsi, une feuille de route a été définie pour aligner les agendas internationaux aux documents nationaux de planification et de développement. Cette feuille de route comporte le processus d'appropriation, de contextualisation, de domestication des indicateurs ODD et de priorisation des cibles des ODD ainsi que leur prise en compte dans l'élaboration du Programme d'Action du Gouvernement (PAG), du Plan National de Développement (PND) et du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D). Ce processus a été également adopté au niveau de quelques documents de politiques sectorielles en cours d'élaboration ou de révision, au niveau des Plans de Travail Annuels des ministères et des Plans de Développement Communal (PDC), 3^{ème} génération.
3. Pour ce faire, un diagnostic approfondi de tous les secteurs a été fait. Il en ressort que les signaux sont au rouge dans presque tous les secteurs : social, économique de même qu'au plan de l'amélioration du cadre de vie, de gestion de l'environnement et des changements climatiques. D'où la nécessité d'adresser des mesures urgentes et durables pour les objectifs assignés à l'horizon 2030.
4. Le présent rapport expose le diagnostic sommaire de neuf (09) ODD et des progrès réalisés dans le cadre de leur mise en œuvre. Ces neuf (09) ODD ont été retenus après une analyse intersectorielle des besoins pour atteindre leurs cibles, eu égard aux effets d'entraînement et des synergies qu'entretiennent ces cibles prioritaires des ODD.
5. Ces ODD constituent les points d'entrée pour accélérer l'atteinte des ODD et d'échanges au cours de la table ronde du sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements et concernent en plus de l'ODD 06, huit (08) secteurs clé correspondant aux ODD suivants : Protection sociale (ODD 1), Faim et agriculture (ODD 2), Santé (ODD 3), Education (ODD 4), Energie (ODD 7), Infrastructures (ODD 9), Villes et Communautés Durables (ODD 11) et Vie terrestre (ODD15), plus l'ODD 6 relatif à l'eau propre et l'assainissement.
6. Dans le secteur social prenant en compte les ODD (1, 3, 4, 5 et 6), il a été constaté que plus de quatre (04) personnes sur dix (10) sont en situation de pauvreté puisque que ne disposant pas de ressources nécessaires à la prise en charge des besoins essentiels et seulement 3,3% de la population du Bénin bénéficie d'un socle de protection sociale. Cette situation a impacté le mieux-être global de la population béninoise avec un Indice de Développement Humain affiché à 0,485 en 2015. Cet indice reflète la situation des indicateurs dans les domaines de la santé, de l'éducation, des affaires sociales et de l'autonomisation des femmes, des plus démunis, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

7. Pour y remédier, le Gouvernement a initié le projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) destiné aux couches les plus vulnérables des secteurs de l'agriculture et du commerce. Son lancement a eu lieu le 29 Juillet 2019 à Glo-Djigbé dans la commune d'Abomey-Calavi avec une phase pilote de 120.000 bénéficiaires. Il intègre le programme de microcrédit mobile, les activités génératrices de revenus et le programme d'alphabétisation non formelle. S'agissant du microcrédit aux plus pauvres, son financement a été porté par le Gouvernement de 6 milliards à 10 milliards de francs CFA en 2020. Le projet ARCH est renforcé par celui relatif à l'autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel (Swedd) qui vise à accélérer la transition démographique (réduction du taux de fécondité et de la mortalité), à déclencher le dividende démographique (croissance économique) et à réduire les inégalités entre les sexes.
8. Dans le secteur de l'alimentation et de la nutrition, environ un (01) Béninois sur dix (10) est en insécurité alimentaire entre 2013-2016 et de nombreuses réformes sont engagées pour assurer la promotion des filières, la gestion durable des terres, l'utilisation des semences à cycle court et des intrants spécifiques. Dans ce cadre, sept (07) Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) et le Fonds National de Développement Agricole (FNDA) ont été mis en place pour promouvoir certaines filières. Ces réformes ont permis d'obtenir en termes de couverture alimentaire, une marge supplémentaire de 32% en 2017 et un accroissement de la production vivrière de 3,26% en 2018 par rapport à la campagne 2016-2017.
9. Quant au domaine de la santé, il faut remarquer une faible application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur due parfois à leur méconnaissance, une absence de textes réglementaires qui encadrent de façon spécifique les soins de santé primaires, une dispersion des soins de santé primaires au sein de plusieurs structures du ministère de la santé, une absence de coordination multisectorielle des soins de santé primaires et d'une plateforme sur les soins de santé primaires, une anarchie dans l'installation et l'exercice en clientèle privée, une délégation des activités de vaccination, d'accouchement, de consultation et d'autres activités à un personnel peu qualifié. Des insuffisances ont été également observées au niveau du mécanisme de prévention des épidémies et des catastrophes. A cela, s'ajoutent le mauvais fonctionnement du système d'alerte précoce, l'inefficacité du système de référence et contre-référence, la mauvaise qualité de la prise en charge, et la quasi absence de protocoles normatifs dans la pratique médicale, l'inadéquation des infrastructures et équipements par rapport aux normes, la prolifération de cliniques et cabinets de soins illégaux, la faible fonctionnalité des Ordres et Associations de professionnels de santé et l'existence d'une situation conflictuelle au niveau de l'Ordre des pharmaciens, etc.
10. Avec ce tableau, le paludisme demeure la première cause des consultations (42,8%) et d'hospitalisation (52,3%) dans les formations sanitaires selon l'annuaire statistique de 2016. Cette situation a poussé les pouvoirs publics à accorder la priorité aux mesures visant à réorganiser le système de santé au Bénin et à prendre en charge la mère et de l'enfant et quelques maladies telles que le paludisme, la tuberculose, le VIH/SIDA. Ces mesures concernent (i) l'actualisation de plusieurs lois notamment celle encadrant la réforme et la création de l'Autorité de Régulation du Système de la Santé (ARS), (ii) la réorganisation du ministère de la santé et de la carte nationale sanitaire, (iii) l'investissement dans le capital humain, et (iv) la mise aux normes du plateau technique qui consiste à acquérir de nouveaux équipements et à réaliser la maintenance de ceux déjà existants.
11. De même, dans le domaine de l'éducation, la situation relative au développement du capital humain n'est pas du tout reluisante et est caractérisée par un faible taux d'instruction. En effet, plus de 60% de la population active est analphabète. Au plan stratégique, il a été noté une faible coordination face à la fragmentation du secteur, l'insuffisance des moyens et infrastructures et l'inégal accès aux différents niveaux d'enseignement.
12. Par ailleurs, l'analyse du système éducatif a révélé un taux brut d'accès au cours d'initiation de 141% au primaire avec seulement 74% d'élèves qui parviennent en fin du premier cycle de l'enseignement secondaire et moins de 20% en classe de terminale. Face à cette situation, le Gouvernement a l'ambition de faire du Bénin une plateforme d'excellence des services du « Savoir » au niveau régional en mettant l'accent sur les performances du système éducatif dans toutes ses dimensions, à savoir la couverture, la rétention, la qualité des apprentissages, l'équité, l'efficacité (interne et externe) et la gouvernance.

Pour le maintien des filles et garçons pendant tout le cycle primaire, le Gouvernement a mis en place le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) de plus de 27 milliards de francs CFA pour la période 2017-2022, au profit de 351 109 écoliers des douze départements du pays. Il y a eu également la réorganisation du calendrier scolaire et de la carte universitaire, la construction et l'équipement des écoles, lycées et des universités.

13. Dans le cadre de l'accès pour tous à l'eau potable, le taux y relatif reste encore faible en dépit de la situation géographique du Bénin, de son réseau hydrographique et des différentes politiques mises en œuvre jusqu'en 2015. En 2016, plus de 5 millions de Béninois soit environ 50% de la population totale n'ont pas accès à l'eau potable. Pour pallier cette situation, le Gouvernement a fait l'option de rendre l'eau potable disponible à tous les Béninois à l'horizon 2021 et prend les mesures idoines à travers la mise en œuvre du Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE (2016-2020) deuxième phase et l'accompagnement de l'Agence Nationale de l'Eau. Ces mesures sont, entre autres, la création de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en eau potable en milieu rural (ANAEPMR), la réforme de l'hydraulique urbaine au niveau de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), la mise en œuvre du Programme phare pour l'accès universel à l'eau potable en milieu rural dénommé «Aqua-vie», le programme OmiDelta 2017-2021 : volet AEP, le projet d'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau potable des localités du Bénin et le Projet de développement des capacités de production et de distribution en milieu urbain et périurbain.
14. Dans le secteur économique ODD (2 ; 7 ; 9), l'énergie est autant vitale pour les activités économiques et industrielles que l'eau l'est pour l'être humain. A cet effet, le taux d'électrification demeure faible (27,6%) en 2015 et la capacité de production est de 192 mégawatts (MW) en 2014. Ces données sont largement en dessous des besoins énergétiques du Bénin qui dépend de ses voisins pour couvrir ses besoins en énergie électrique. Pour y remédier, le Gouvernement envisage de porter la production énergétique à 600 MW, d'une part, par la modernisation et l'extension de la filière thermique en vue de garantir un accès compétitif à l'électricité, et d'autre part, le développement des énergies renouvelables notamment la mise en exploitation de 80 microcentrales solaires photovoltaïques et l'éclairage par système solaire photovoltaïque des centres de santé et collèges ainsi que la restructuration de l'opérateur national de distribution de l'énergie électrique qu'est la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) et ses réseaux connexes.
15. Toutes ces actions ont contribué à accroître le taux national d'électrification qui est passé de 27,6% en 2015 à 29,2% en 2018. Cette tendance si elle est maintenue, permettra au Gouvernement d'atteindre l'objectif de 36% fixé à l'horizon 2021 pour ce qui est de l'offre nationale en matière d'énergie et de poser les bases nécessaires à la réalisation d'un taux national d'électrification de 55% en 2030.
16. Dans le domaine des infrastructures, le Gouvernement du Bénin a fait de ces dernières un levier stratégique pour le développement économique en mettant un accent particulier sur l'amélioration des infrastructures de transport, de logistique et de commerce. Le réseau primaire est d'environ 6.076 km dont environ 2.330 km bitumés, soit 38,35% de l'ensemble du réseau et 3.996,820 km en terre. Près de 50% des routes bitumées se trouvent actuellement dans un état de dégradation avancée et nécessite pour l'essentiel des travaux de réhabilitation.
17. Les actions du Gouvernement ont permis de faire passer l'indice d'état du réseau routier de 46% en 2016 à 52,2% en 2018 soit une amélioration de 15,2% grâce aux travaux de réhabilitation, de bitumage, de construction de ponts et d'entretien routier au cours de ces deux dernières années. Le niveau de cet indicateur sera amélioré avec les grands travaux routiers en perspective et en cours au titre des axes d'interventions futures du Gouvernement.
18. Dans le secteur de l'économie numérique, le taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe est en baisse. Par contre, celui relatif à la couverture du territoire national en internet très haut débit (indicateur 9.1.14) est passé de 7,79% en 2015 à 15,58% en 2016 et reste inchangé en 2017. Ces résultats ont été obtenus grâce aux actions combinées des deux agences, à savoir l'Agence des Services et des Systèmes

d'Information (ASSI) et l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) créées pour assurer le développement du numérique et exécuter les projets du numérique.

19. S'agissant du volet relatif à l'amélioration du cadre de vie, la rapide urbanisation (38,9% en 2002 contre 44,6% en 2013) du pays impose de nombreux défis : dégradation et pollution de l'environnement, spéculation foncière, aménagement du territoire, installation anarchique de l'habitat, prolifération des bidonvilles et quartiers spontanés.
20. Pour y faire face, le Gouvernement s'est engagé à construire vingt mille (20.000) logements sociaux face à une prévision de 320 000 en 2020 et la mise en place des agences du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire (ACVDT) et l'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE).
21. Les préoccupations relatives à la vie terrestre sont toutes aussi préoccupantes et exigent des actions immédiates. La quasi-totalité des sols connaissent une dégradation sous l'effet conjugué des facteurs tels que : la destruction progressive de la couverture végétale et l'érosion. Il faut noter que, plus de 85% des consommations annuelles d'énergies domestiques sont fournies par le bois de feu et le charbon de bois. A cela s'ajoutent les changements climatiques, (i) le recul de la biodiversité (floristique et faunique), (ii) la progression de la désertification, (iii) la baisse de la fertilité des sols, (iv) l'accroissement de l'érosion hydrique, éolienne et côtière, (v) l'ensablement des cours et plans d'eau, (vi) les inondations régulières, (vii) l'occupation anarchique des zones humides.
22. Face à cette situation, le Gouvernement fait la promotion de la gestion durable (GDT) des terres et a adopté un Plan d'Actions National sur la GDT 2018-2027 ainsi que l'élaboration de Stratégie et Plans d'Actions nationaux sur la Biodiversité.
23. L'objectif est d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030 à travers la restauration d'au moins 50% (soit 1,25 millions ha) des terres dégradées et limiter à 5% (398 200 ha) la perte des terres non dégradées (forêts et savanes), afin de préserver les écosystèmes terrestres et aquatiques avec une amélioration nette du couvert végétal de 12% (1 364 604 ha).
24. Il convient de souligner qu'au niveau de chacun des secteurs présentés, des projets et programmes d'investissement sont prévus comme grands axes d'interventions futures dont une évaluation des coûts a été faite et mentionnée pour la mise en œuvre et l'atteinte d'un certain nombre de cibles prioritaires des ODD. Ces projets dits du programme spécial « Ne laisser personne de côté » feront donc l'objet d'échanges pour la mobilisation de ressources pour leur financement.



INTRODUCTION

25. Le Gouvernement du Bénin s'est résolument engagé à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030. Cet engagement est reflété dans les principaux documents stratégiques du pays en matière de développement, dont le taux d'alignement¹ aux ODD est estimé à 70% au moins. Le Bénin a conduit le processus de priorisation des cibles ODD et a retenu quarante-neuf (49) cibles hormis les cibles de mise en œuvre sur les cent soixante-neuf (169).
26. Après cette étape de priorisation des cibles ODD, le Bénin est passé à l'intégration des ODD dans les cadres nationaux de planification. Ainsi, les ODD ont été intégrés dans le Plan National de Développement (PND) 2018-2025 qui est une déclinaison de la vision Alafia, 2025 et de son premier outil d'opérationnalisation, le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D). Le processus d'élaboration du PND 2018-2025 a suivi une approche participative et inclusive et donc n'a laissé personne de côté comme le recommande le programme de développement durable 2030. Son diagnostic est fait sur la base d'un modèle d'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du système Bénin dans le contexte de mise en œuvre des ODD. Ainsi, les défis majeurs par thématiques ont été retenus ainsi que les enjeux. La définition de ses stratégies s'est appuyée sur les problématiques établies. En outre, le cadrage macroéconomique et social est arrimé au cadre d'implémentation des ODD au Bénin, avec la prise en compte des impacts des mesures de politiques de développement sur la pauvreté et la sécurité humaine ainsi que la promotion d'une croissance inclusive. Il simule les trajectoires précises d'atteinte des objectifs à l'horizon 2021 pour le PC2D et 2025 pour le PND. Le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) est le document d'opérationnalisation à court et moyen termes du Plan National de Développement (PND) sur la période 2018-2021. A l'instar du PND, la méthodologie d'élaboration du PC2D a été participative et inclusive impliquant toutes les parties prenantes. Pour ce faire, un arrimage des axes du PC2D (2018-2021) avec ceux du PAG et les ODD a été réalisé.
27. Par ailleurs, le Gouvernement a organisé plusieurs ateliers techniques d'accompagnement des communes des douze (12) départements du Bénin à l'intégration des ODD dans les documents de Planification du développement local (PDC et PAI). L'évaluation a révélé un fort degré d'alignement des PDC de 3ème génération sur les cibles prioritaires.
28. Le costing des actions à mettre en œuvre pour l'atteinte des cibles prioritaires des ODD à l'horizon 2030 a révélé des besoins en ressources financières et technologiques de l'ordre de 42.451,6 milliards de francs CFA, soit 74,5 milliards US Dollars², au moins. Ce qui représente un coût moyen annuel d'environ 3.265,5 milliards de francs CFA, l'équivalent de 5,7 milliards US Dollars, soit 60,8% du PIB alors que les ressources fiscales domestiques atteignent à peine 18% du PIB par an (Rapport du costing, 2018).

¹ Selon l'Outil d'analyse rapide intégrée, développé par le PNUD pour faciliter l'intégration des ODD aux plans nationaux et locaux, les documents stratégiques du Bénin sont alignés à 70% au moins sur les ODD.

² Avec un taux de change moyen de 570 francs CFA pour 1 US Dollar. Ce taux est maintenu pour tout le document et pourra être ajusté au besoin pour tenir compte de l'évolution du cours du Dollar.

29. De l'analyse intersectorielle des besoins pour atteindre ces cibles, ainsi que des effets d'entraînement et de synergies d'actions induits par ces cibles prioritaires des ODD, neuf points d'entrée ont été identifiés avec pour corollaire la mise en place de deux (02) programmes que sont le Programme « Eau » relatif à l'eau propre et à l'assainissement (ODD 6) et le Programme spécial ODD « Ne laisser personne de côté ». Ce dernier prend en compte huit (08) secteurs clé correspondant aux ODD suivants (le top 8) : Protection sociale (ODD 1), Faim et agriculture (ODD 2), Santé (ODD 3), Education (ODD 4), Energie (ODD 7), Infrastructures (ODD 9), Villes et Communautés Durables (ODD 11) et Vie terrestre (ODD 15).
30. Dans le cadre du dialogue de Haut Niveau, ces neuf points constituent les points d'entrée critiques pour l'accélération de la réalisation des ODD et permettront également d'aborder les grandes tendances ayant un impact sur leur réalisation. A travers ces deux thèmes, l'accent est mis sur les efforts du Gouvernement en faveur des ODD et les grands axes en termes d'engagement pour accélérer l'atteinte des ODD au Bénin.



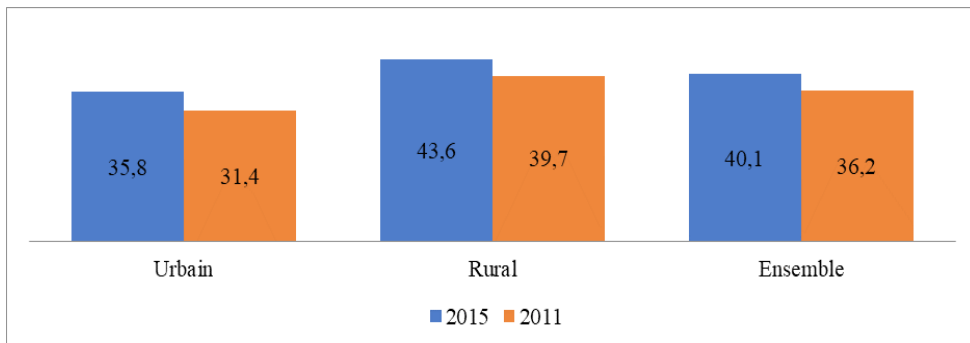
1. PAS DE PAUVRETÉ « ODD1 »

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.1. Bref diagnostic du secteur

31. Au Bénin, la situation de la pauvreté s'est dégradée au cours de ces dernières années. Avec une population estimée en 2016 à environ 10,8 millions d'habitants dont plus 51% de femmes et 43% de jeunes (moins de 15 ans), le Bénin reste confronté à des défis majeurs caractérisés par un taux de pauvreté de 40,1% plus marqué en zone rurale (42%) qu'en zone urbaine (32%), des inégalités socioprofessionnelles persistantes au détriment des femmes, une insécurité alimentaire touchant 15% des populations rurales et 21% des ménages agricoles, un chômage constant (2,7%) qui touche en majorité les jeunes et qui masque un niveau de sous-emploi élevé (72%). À ces contraintes s'ajoutent les effets des changements climatiques qui fragilisent la résilience des populations, en particulier en milieu rural. En 2016, le Bénin se classait 167^{ème} sur 188 pays avec un indice de développement humain de 0,485 (PNUD, 2016). Dans ce contexte, la croissance inclusive reste un défi majeur. Le graphique 1 ci-dessous montre l'évolution suivant le milieu de résidence, de l'incidence de la pauvreté monétaire (en %) entre la période 2011 et 2015.

Graphique 1 : Evolution de l'incidence de pauvreté monétaire (%) entre 2011 et 2015 selon le milieu de résidence



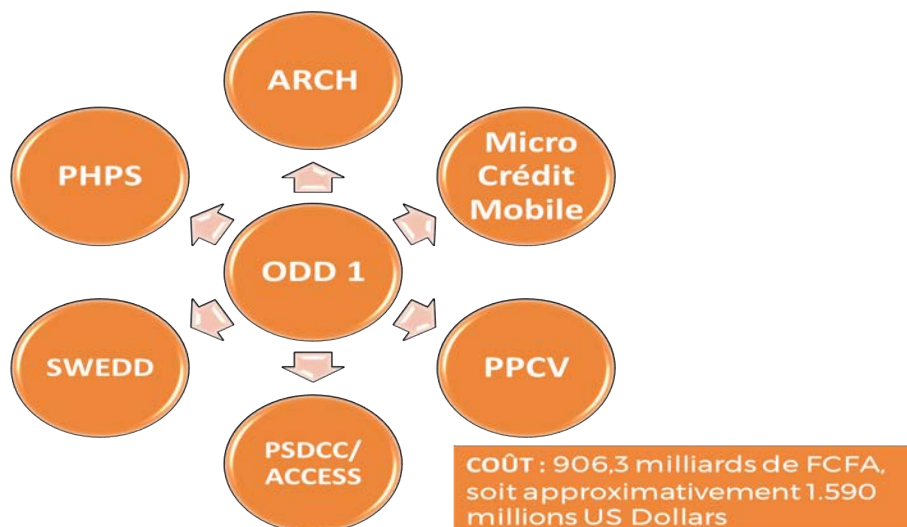
Source : INSAE, EMICoV-2015

32. Il ressort fondamentalement de l'analyse de ce graphique que la pauvreté monétaire est plus dominante en milieu rural. En effet, bien que l'aggravation de la pauvreté entre 2011 et 2015 soit plus marquée en milieu urbain (+4,4% contre +3,9% pour le milieu rural), elle reste importante en milieu rural où près de 43,6% des individus sont touchés contre 35,8% personnes en milieu urbain en 2015.

33. Cette situation est la résultante de l'inefficacité des mécanismes de protection sociale mis en place. En effet, les mécanismes de protection sociale traditionnelle ne sont pas parvenus à assurer une protection adéquate dans un contexte de modernisation, d'urbanisation et de vulnérabilité à de grands chocs covariants, qui exigent des mécanismes plus formels et plus efficaces avec un rôle important de l'État. Également, le mécanisme moderne de protection développé par l'État constitué essentiellement du Fonds National de Retraite du Bénin (FNRB) et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est apparu très limité et marqué par un faible taux de couverture de la population économiquement active. Les contraintes à cette inefficacité sont notamment : (i) la faible couverture des risques et le mauvais ciblage des bénéficiaires, (ii) l'absence de programmes de transferts sociaux monétaires réguliers et prévisibles dans une optique de réduction de la vulnérabilité des pauvres sur une base durable et de renforcement du capital humain, (iii) l'insuffisance de ressources pour la mise en œuvre des programmes existants, (iv) la forte dépendance du financement externe et des difficultés de pérennisation, (v) la gestion peu efficace des programmes existants, (vi) le déficit de certains régimes d'assurance sociale (FNRB, mutuelles), (vi) la non application des textes existants en matière de protection sociale et la faible coordination des politiques et stratégies sectorielles de protection sociale.
34. Par ailleurs, il faut ajouter les inégalités entre le genre, la faible planification familiale et les problèmes relatifs à l'autonomisation des femmes. En effet, la situation socio-économique des femmes béninoises reste peu enviable. Le taux de chômage des femmes est plus élevé que celui des hommes, soit 2,8% contre 1,7% et se justifie essentiellement par la faiblesse de leurs compétences et l'accès difficile aux ressources. Aussi la faiblesse de leur participation aux prises de décisions, familiales et communautaires influence-t-elle négativement la constitution de revenus et ne leur permet pas de s'extraire durablement de la pauvreté.

1.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention

Figure 1 : Quelques projets/interventions adressant l'ODD 1



Source : Résultats des travaux

35. Le système de protection sociale mis en exergue plus haut reste précaire et ne permet pas aux personnes vulnérables de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Aussi, les mesures d'accompagnement dont les

filets sociaux et une législation en faveur des plus démunis, sont-ils autant d'éléments qui font défaut. Pour y remédier, le Gouvernement a très tôt mis l'accent sur la cible 1.3 relative à la mise en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, en harmonie avec la constitution du 11 décembre 1990, qui reconnaît l'accès à la protection sociale comme un droit fondamental. Ce choix se justifie d'autant plus que seulement 8,4% de la population béninoise est actuellement couverte par une assurance maladie dans un contexte où l'incidence de la pauvreté est de 40,1%.

36. La prise en compte effective de ces cibles nécessite la mise en œuvre de plusieurs réformes et actions que le Gouvernement s'est résolument engagé à mettre en œuvre. Elles concernent pour l'essentiel :

- l'élaboration d'une politique holistique de protection sociale qui permet d'intensifier les mesures en faveur des groupes les plus vulnérables, de renforcer le système d'assurance sociale et d'améliorer le cadre législatif et réglementaire de la protection sociale au Bénin. Les priorités de cette politique se résument ainsi qu'il suit : (i) la promotion des transferts sociaux ; (ii) le renforcement des services d'actions sociales ; (iii) la consolidation du cadre législatif et réglementaire, (iv) le renforcement des régimes contributifs ; et (v) l'extension de l'assurance sociale. Le Gouvernement est à pied d'œuvre pour l'élaboration de cette politique. Elle sera élaborée suivant une démarche participative et inclusive qui prendra en compte les aspirations de tous les acteurs et parties prenantes. En attendant le bouclage des dispositions administratives pour le démarrage effectif des travaux, il convient d'indiquer que le Bénin dispose déjà depuis 2017, de la loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin. Le nouvel arsenal juridique garantit la prévention du handicap à travers une politique nationale sanitaire appropriée basée sur le dépistage précoce et la prise en charge du handicap par la vaccination, la nutrition, les consultations, la réadaptation et le traitement. Cette loi contribue à assurer l'égalité des chances entre individus vivant au Bénin quel que soit le handicap. Mieux, elle institue la carte « d'égalité des chances » qui permet à son titulaire de bénéficier des droits et avantages (réduction ou gratuité) en matière d'accès aux soins de santé, à la réadaptation et aux aides techniques (tricycle, cannes blanches, cannes anglaises, fauteuils roulants) et financières. Aussi, prévoit-elle que les matériels spécifiques destinés aux personnes handicapées soient exonérés d'impôts.
- Le projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) : Il est destiné aux couches les plus démunies des secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport, de l'artisanat, de l'art et de la culture ainsi qu'aux personnes vulnérables sans activité. En effet, toute la population non couverte actuellement par un dispositif de pension de retraite ou d'assurance maladie en particulier les pauvres extrêmes (environ 22% de la population), ainsi que les pauvres non extrêmes (environ 18% de la population) sont concernés. Le projet permet de s'assurer que les indigents de la société bénéficient de la rente liée aux politiques publiques. À ce jour, les actions menées dans ce cadre sont relatives au lancement du projet le 29 Juillet 2019 à Glo-Djigbé dans la commune d'Abomey-Calavi (département de l'Atlantique) avec une phase pilote de 120.000 bénéficiaires dont la mise à échelle nationale démarrera bientôt, à l'organisation des sessions de dialogue inclusif autour du projet, à la réalisation des études complémentaires, à l'identification des bénéficiaires (pauvres extrêmes et pauvres non extrêmes). Aussi, convient-il d'ajouter : (i) l'élaboration et l'adoption en Conseil des Ministres du document de projet et du décret n°2019-008 portant création et approbation des statuts de l'Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS), (ii) la prise en Conseil des Ministres du décret portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'ANPS et l'installation imminente de ses membres, (iii) la mise en place de référentiels du projet, (iv) la constitution de la liste primaire des ménages pauvres identifiés et la catégorisation des ménages pré-identifiés du projet ARCH (v) la réalisation de l'enquête Proxy Mean Test (PMT)-RAVIP dans sept (07) communes, à savoir : Abomey-calavi, Sô-Ava, Dassa-Zoumè, Glazoué, Ouaké, Djougou et Copargo. de (24.370 ménages ont été touchés sur les 24 590 ménages prévus soit un taux de couverture de 99.1%), (vi) le démarrage de la phase pilote du volet « microcrédit », (vii) le lancement de la phase pilote du volet « assurance-maladie » du projet ARCH, (viii) l'élaboration du document d'opérationnalisation du volet « retraite » du projet ARCH, (ix) l'achèvement des études complémentaires et la mise au point du modèle d'opérationnalisation dudit projet, et (x) la phase de développement : extension de l'offre des deux premiers services et la formation à l'ensemble des bénéficiaires enrôlés ;

- Le programme de Microcrédit Mobile : Ce programme est progressivement mis en œuvre à travers l'installation de la finance digitale. Il a pour but de rendre économiquement actifs les pauvres afin de créer une bonne articulation entre eux et le secteur de la microfinance. Ce programme vise à (i) faire le ciblage des plus pauvres potentiellement actifs, (ii) former les bénéficiaires de façon adéquate sur un programme d'alphabétisation et de formation élaborée à la carte, (iii) mettre en place des microcrédits les échelles définies par le programme, (iv) mettre en place les mesures d'accompagnement nécessaires à la réussite des activités financées en vue de dégager des revenus susceptibles de permettre aux bénéficiaires de rembourser les crédits octroyés et de dégager une marge suffisante pour faire face à leurs besoins essentiels et réaliser un épargne (suivi, encadrement etc.), (v) intégrer d'autres services utiles à la gestion de la vulnérabilité du bénéficiaire (micro assurance et autres), (vi) mettre en place un système approprié d'épargne ; (vii) amener les pauvres bénéficiaires de microcrédit à développer de micro entreprises ou des Activités Génératrices de Revenus (AGR), (viii) réaliser une autonomisation des pauvres à travers l'amélioration de leurs conditions de vie et leur migration vers le secteur financier classique et enfin (ix) renforcer la capacité technique et organisationnelle des bénéficiaires et le développement de la culture entrepreneuriale. En termes de résultats concrets, il est noté à ce jour le décaissement d'un montant total de 7.074.800.000 francs CFA au profit de onze (11) Systèmes Financiers Décentralisés pour les 106.188 bénéficiaires au 31 mars 2019. Ce qui a permis en termes d'actions à l'endroit des bénéficiaires directs, d'octroyer des microcrédits d'un montant total de 2.677.150.000 de francs CFA à un effectif de 41.081 bénéficiaires dont 39.151 femmes. Enfin, la digitalisation des processus de mise en place et de remboursement des lignes de crédits et de refinancement du Fonds National de la Microfinance (FNM) et la définition d'un nouveau mécanisme d'assistance aux groupes vulnérables sont des chantiers actuellement en cours de mise en œuvre ;
- Le Programme de Protection des Couches Vulnérables (PPCV) : Ce programme est mis en œuvre pour : (i) la prise en charge des enfants rapatriés, l'appui en kits scolaires et nutritionnels aux orphelins, enfants vulnérables et autres enfants en situation difficile, l'appui aux Centres publics et privés d'Accueil et de Protection des Enfants (CAPE), (ii) l'accompagnement des centres publics et privés de formation des personnes handicapées, le renforcement des appuis aux personnes handicapées : appareillage des élèves handicapés auditifs et la dotation des étudiants handicapés en ordinateurs portatifs et logiciels spécialisés, (iii) l'appui à l'épanouissement des personnes âgées par l'organisation des séances de dépistage et la prise en charge des maladies chroniques, le don de vivres et produits de premières nécessités aux structures et associations de prise en charge des personnes âgées et l'opérationnalisation des Centres d'Épanouissement et d'Intégration des Personnes Âgées (CIEPA). À ce jour, les interventions menées concernent : l'appui en kits scolaires, nutritionnels et/ou en accompagnement psychologique de près à 6.000 orphelins et enfants vulnérables dans toutes les Communes, l'appui financier à 366 étudiants handicapés non boursiers non secourus, l'appui en Activités Génératrices de Revenus à 338 personnes handicapées, l'appui en aides techniques de mobilité (cannes, tricycles, fauteuils roulants) à 777 personnes handicapées, l'appui financier à 253 parents de naissances multiples, l'appui à 49 communautés sinistrées, l'appui à 131 cas sociaux pour leur formation et installation professionnelles, la réhabilitation et/ou l'équipement en matériels informatiques, bureautiques et mobiliers de bureau des infrastructures de trois (03) Centres d'Accueil et de Protection des Enfants (CAPE), de deux (02) Centres d'Intégration et d'Épanouissement des Personnes Âgées (CIEPA), de dix (10) Espaces Contact de Réadaptation à Base Communautaire (RBC), de deux (02) Centres de Formation et de Promotion des Personnes Handicapées (CFPPH) et de dix (10) Centres de Promotion Sociale. À cela, il faut ajouter (iv) la mise à disposition d'équipements, de matériels didactiques et de moyens roulants à deux roues au profit des structures techniques d'accompagnement des personnes vulnérables, (v) des kits de prothèses auditives au profit des élèves sourds, d'équipements informatiques au profit des élèves et étudiants aveugles, (vi) des équipements et produits de premières nécessités aux personnes de troisième âge indigentes identifiées.
- Le Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés (PSDCC). Ce projet est désormais dénommé projet d'Appui aux Communes et Communautés pour l'Expansion des Services Sociaux (ACCESS). Il s'agit d'un programme pilote « filets sociaux » élaboré pour lutter contre la pauvreté. Son objectif est d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base décentralisés à plus de

1000 villages et quartiers de ville dans les 77 communes. En deux (02) années de mise en œuvre, le programme pilote "filets sociaux" est la première phase d'un vaste programme de prêt évolutif sur douze (12) années. L'effectif des bénéficiaires de ce projet est estimé à environ 13.000 ménages répartis sur 15 villages dans douze (12) communes du Bénin. Les ménages ciblés ont bénéficié des transferts monétaires inconditionnels couplés de transferts monétaires conditionnels pour ceux qui sont en mesure d'effectuer des travaux mobilisateurs d'intérêt collectif.

- Le projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel (Swedd) : Il vise à accélérer la transition démographique (réduction du taux de fécondité et de la mortalité infantile), à déclencher le dividende démographique (croissance économique) et à réduire les inégalités entre les sexes. Le Sweed concerne essentiellement les pays du Sahel et vise de façon spécifique à : (i) améliorer le niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes et leur permettre d'accéder plus facilement aux services de santé reproductive, infantile et maternelle de qualité dans les zones cibles, (ii) accroître la production et le partage des connaissances, et (iii) accroître les capacités des bénéficiaires et parties prenantes. Outre le Bénin, les pays comme le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, la Mauritanie et le Tchad ont déjà souscrit à l'initiative. Son lancement officiel a été fait le 30 juin 2019 et a permis de mobiliser au profit des 77 communes du Bénin un montant de 50 milliards de francs CFA qui va impacter 3,5 millions de personnes sur l'ensemble du territoire national sur la période 2019-2023. Le projet Sweed est actuellement dans sa phase active et le processus de recrutement du personnel chargé de sa mise en œuvre est en cours.
37. Enfin, il convient de souligner la mise en place d'une Nouvelle Génération de Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant (SIDoFFE-NG) pour assurer la production des données statistiques de l'action sociale à travers une application web moderne et dynamique. Ce système permettra à terme de mieux cerner les bénéficiaires et autres personnes concernées par les mesures de protection sociale.
- 38. Le costing réalisé pour l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte de la cible 1.3 situe les besoins globaux à 906,3 milliards de FCFA, soit approximativement 1.590 millions US Dollars, à l'horizon 2030.**





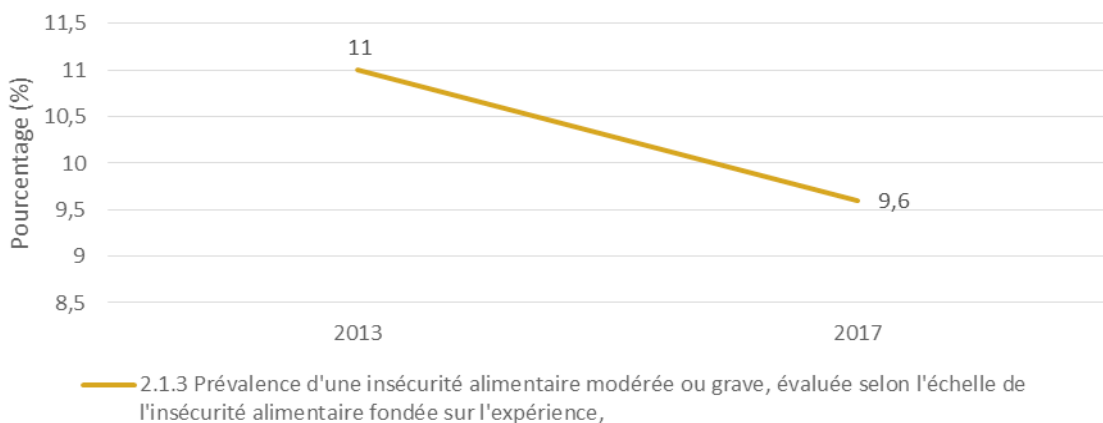
2. FAIM ZERO « ODD2 »

Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.1. Bref diagnostic du secteur

39. La situation de la faim est tout aussi préoccupante que celle de la pauvreté en raison des liens d'interdépendance entre ces deux phénomènes. En effet, bien que sur la période 2013-2017, le Bénin ait connu une baisse de la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience, le niveau atteint n'est pas encore satisfaisant. En effet, le niveau de cet indicateur est passé de 11% à 9,6% de 2013 à 2017 soit une baisse de 1,4 point en quatre (04) comme l'indique la graphique 2 ci-après.

Graphique 2 : Evolution du niveau de l'indicateur 2.1.3 de la cible 2.1



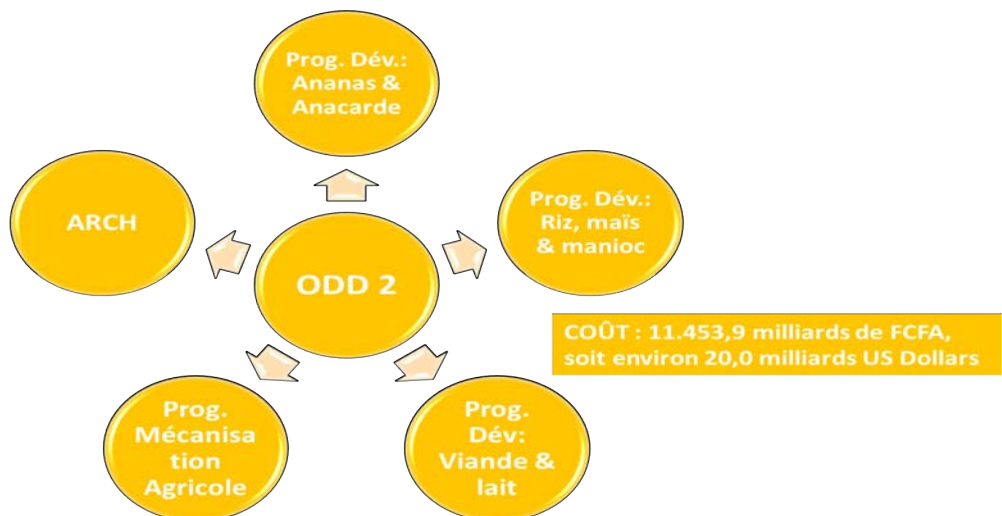
Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, INSAE, DGCS-ODD, 2018

40. En 2017, 9,6% de la population ont été confrontés à l'insécurité alimentaire, soit 1,09 millions de personnes dont 0,7% en insécurité alimentaire sévère (soit 80.000 personnes). Les ménages ruraux ont été davantage touchés (12% modéré et 1% sévère) que les ménages urbains (6% modéré) (AGVSA, 2017). La couverture des besoins journaliers en énergie des ménages n'atteint guère les 2.400 kilocalories, norme fixée par la FAO et l'OMS. En outre, la malnutrition, notamment dans sa forme chronique (forme la plus perverse) touche quatre (04) enfants sur dix (10) âgés de 0 à 5 ans au Bénin.

41. Cette situation s'explique par les faibles performances des sous-secteurs de production végétale, animale et halieutique résultant de diverses contraintes qui sont pour l'essentiel au nombre de cinq (05) à savoir : (i) le faible niveau de la productivité et de la production des produits agricoles, pastoraux et halieutiques des filières agricoles prioritaires, (ii) l'environnement peu favorable à la structuration des chaînes de valeur des filières phares et prioritaires (cadre de concertation des acteurs des maillons de la transformation et de la commercialisation des produits végétaux, pastoraux et halieutiques à structurer et à renforcer, normalisation et standardisation à parfaire et respecter), (iii) la faible capacité de résilience des populations vulnérables face aux effets de changements climatiques, de la dégradation des terres et de la gestion des risques climatiques, (iv) le faible niveau de gouvernance à différentes échelles du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (institutionnel et coordination intersectorielle), (v) l'inadaptation de financement et le faible accès aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs des maillons des filières agricoles y compris les femmes, les jeunes et les néo-entrepreneurs, (vi) l'absence d'appropriation des priorités et des investissements par les acteurs (y compris les femmes et les jeunes ruraux) au niveau territorial, et (vii) l'insuffisance d'ouverture sur les marchés extérieurs.

2.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention

Figure 2 : Quelques projets/interventions adressant l'ODD 2



Source : Résultats des travaux

42. Le diagnostic du secteur a mis en évidence un certain nombre d'enjeux dont l'optimisation des potentialités agricoles, l'ouverture sur les marchés extérieurs, l'appropriation par les acteurs (y compris les femmes et les jeunes ruraux) au niveau territorial des priorités et des investissements et la prise de conscience des enjeux liés aux changements climatiques.
43. Pour y faire face, trois cibles prioritaires à savoir la cible 2.1 inhérente à l'élimination de la faim, la cible 2.2 relative à la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes et la cible 2.3 ayant trait à l'augmentation de la productivité agricole et des revenus des petits producteurs alimentaires ont été retenues dans le cadre national de planification du développement au Bénin. Les différents documents de planification du secteur ont été alignés sur ces cibles des ODD. C'est le cas notamment du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et du Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2017–2021.

44. Plusieurs actions ont été identifiées au niveau du cadre national de planification du développement pour une prise en charge effective de ces cibles dont les plus importantes concernent :

- la mise en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous et notamment pour les couches les plus vulnérables;
- Les Programmes Nationaux de Développement des Filières (PNDF) :

Ces programmes sont mis en œuvre à travers :

- i. Filières à Haute Valeur Ajoutée (ananas, anacarde et produits maraîchers) : Il vise à développer les filières à haute valeur ajoutée que sont l'ananas, l'anacarde et les produits maraîchers, à travers l'extension des services cultivables, l'amélioration de la productivité et la structuration de chaînes de valeurs équitables.
 - ii. Filières Conventionnelles (riz, maïs et manioc). Il vise le renforcement des filières conventionnelles à savoir : riz, maïs, manioc afin de contribuer durablement à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que l'amélioration des conditions de vie des acteurs des filières concernées. En particulier, le Bénin ambitionne d'obtenir à l'horizon 2021 une autosuffisance nationale en riz à partir exclusivement de la production nationale ;
 - iii. Filières de l'Élevage (viande, lait et œufs de consommation). Il vise le développement des filières viande, lait et œufs de table afin de couvrir les besoins protéiniques des populations en la matière et de limiter les importations à travers un accroissement des niveaux de productions animales.
- Le Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole.
Il vise à contribuer à l'accroissement de la productivité et de la production agricole ainsi qu'à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté grâce à la promotion d'une mécanisation rationnelle et adaptée au niveau des opérations de production, de la récolte et de la post-récolte, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

45. Pour faciliter la mise en œuvre des actions énumérées supra, des mesures de réformes accompagnatrices ont été identifiées et sont en cours de mise en œuvre. Elles sont relatives :

- la mise en œuvre progressive de la réforme du secteur agricole aux fins de sa restructuration pour faciliter l'exécution des politiques publiques y relatives conformément aux potentialités de chaque zone agro écologique. Ces réformes ont consacré la création de douze (12) Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP) pour les fonctions régaliennes (Contrôle, application des réglementations et normes), et de sept (07) Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) pour la promotion des filières agricoles.
- l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) qui, en liaison avec les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) facilitera la mise en place du financement du dispositif. Il vise à promouvoir l'investissement privé dans le secteur agricole pour des subventions ciblées et des instruments financiers adaptés. Ces subventions concernent des activités qui permettent une meilleure exploitation du potentiel agricole national et qui contribuent à l'amélioration des revenus agricoles et à la sécurité alimentaire pour encourager la promotion des filières agricoles. À ce jour, le FNDA est rendu opérationnel par le décret n° 2017-304 du 21 juin 2017 portant Création, Attributions, Organisation et Fonctionnement de ladite structure. Le personnel commis à cet effet a été recruté et les membres de son Conseil d'Administration nommés.
- d'autres mesures ont été régulièrement prises en vue d'améliorer la couverture des besoins alimentaires à travers la production nationale et la réduction du déficit commercial. Elles visent une augmentation de la production vivrière du pays et celle de rente pour la prise en charge non seulement des besoins alimentaires mais aussi et surtout pour renforcer les capacités en produits d'exportation. En termes de résultats, les besoins alimentaires en produits végétaux de grande consommation par la population

ont été totalement couverts et mieux, il se dégage une marge supplémentaire de 32% en 2017. Pour la campagne 2017-2018, il est noté un accroissement de la production vivrière de 3,26% par rapport à la campagne 2016-2017. Il convient de noter que l'effort de production des femmes a légèrement augmenté de 2016 à 2017 pour tous les groupes de culture.

46. À côté de ces actions tangibles, plusieurs initiatives éparses ont été prises dont les plus importantes concernent (i) la mise en place de mécanismes de financement et d'assurance adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs ; (ii) l'affectation réelle d'un montant de 169 millions US dollars au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), à travers vingt-quatre (24) projets, pour la mise en œuvre des actions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, au titre de l'exercice budgétaire 2018 et la réalisation de l'examen stratégique national « Faim zéro » qui vise à faciliter les progrès vers l'élimination de la faim au Bénin ; (iii) la réalisation des travaux d'aménagement de 450 ha de périmètres irrigués avec une maîtrise totale de l'eau et d'environ 441 ha de bas-fonds avec une maîtrise partielle de l'eau, l'acquisition et la mise en place de 10 752 tonnes de semences certifiées de riz pour la mise en valeur des sites aménagés, la mise en place de 42 coopératives d'exploitation des bas-fonds, l'installation de 24 comités d'entretien des pistes dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Sécurité Alimentaire par l'Intensification Agricole au Bénin (PSAIA) ; et (iv) l'élaboration d'un répertoire d'écoles à risque de malnutrition pour faciliter le suivi-évaluation.

47. Le costing réalisé pour l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte de ces trois (03) cibles s'élève à 11.453,9 milliards de francs CFA, soit environ 20,0 milliards US Dollars, à l'horizon 2030



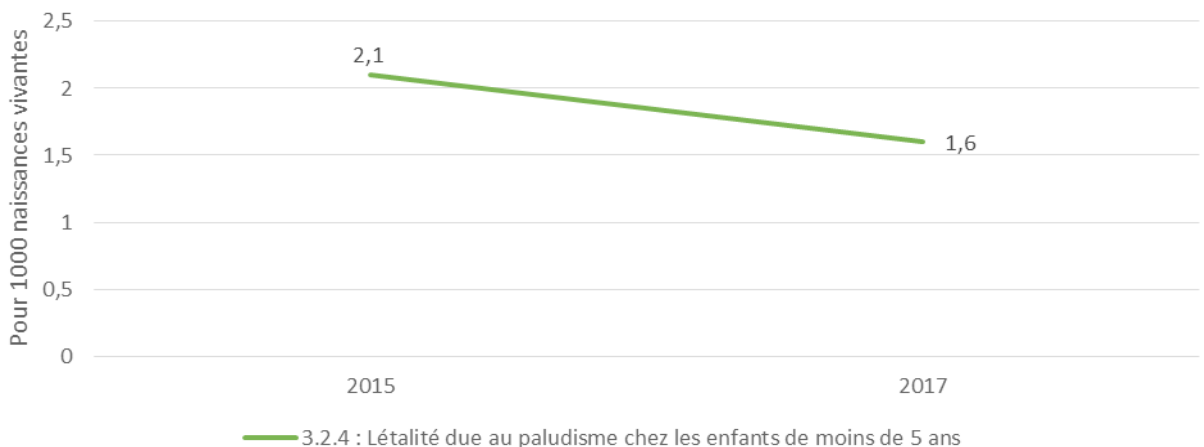
3. BONNE SANTE ET BIEN-ETRE « ODD3 »

Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.1. Bref diagnostic du secteur

48. Au Bénin, la situation sanitaire demeure affectée par les décès aussi bien maternels qu'infanto juvéniles observés jusque-là malgré les efforts appréciables fournis. En effet, trois maladies sont à l'origine de cette situation à savoir le paludisme, le SIDA et la tuberculose. Le taux de létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans en 2015 est de 2,1 pour 1000 naissances vivantes et de 1,6 en 2017. Cet indicateur, bien qu'ayant connu une baisse de 0,5 point entre 2015 et 2017, demeure encore à un niveau élevé.

Graphique 3 : Evolution des indicateurs 3.2.4 de la cible 3.2

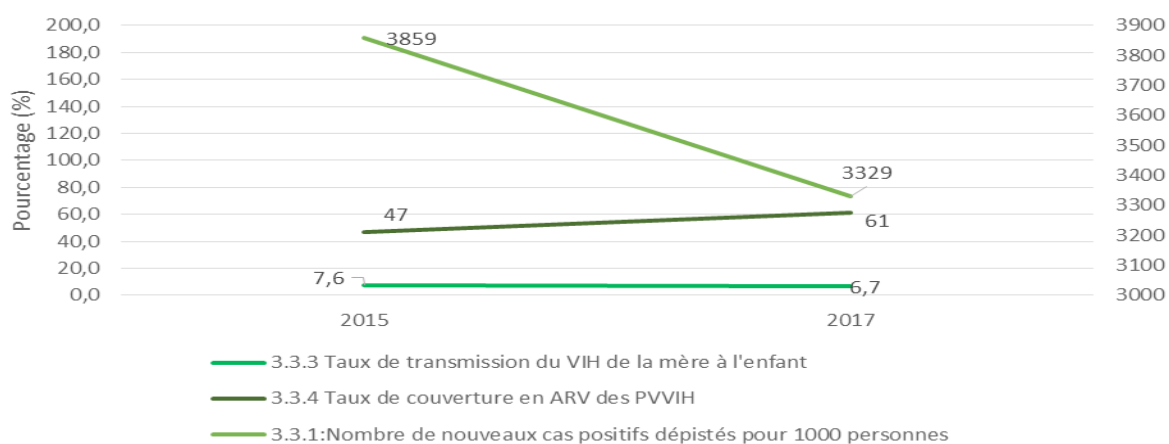


Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MAEP, DGCS-ODD, 2018

49. Dans le domaine de la lutte contre les maladies transmissibles notamment le VIH/SIDA, des efforts non négligeables ont été faits. Ainsi, le nombre de nouveaux cas positifs dépistés a connu une baisse de 530 points passant de 3.859 en 2015 à 3.329 en 2017 (indicateur 3.3.1). De même, le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant a diminué passant de 7,6% en 2015 à 6,7% en 2017, soit une diminution de 0,9

point (graphique ci-après). Par ailleurs, le taux de couverture en ARV des PVVIH s'est également amélioré passant de 47% en 2015 à 61% en 2017 (indicateur 3.3.4).

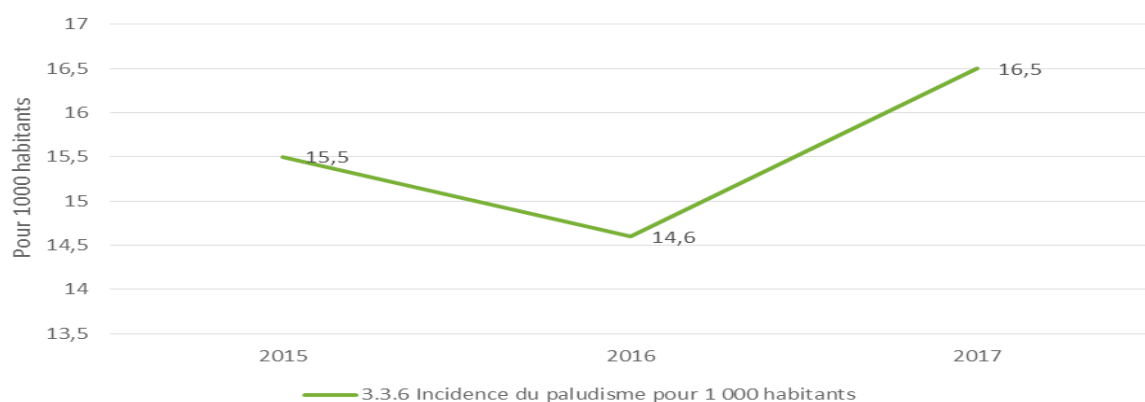
Graphique 4 : Evolution des indicateurs 3.3.1, 3.3.3 et 3.3.4 de la cible 3.3



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MAEP, DGCS-ODD, 2018

50. Enfin, l'analyse de l'évolution de l'incidence du paludisme pour 1000 habitants fait ressortir une amélioration passant de 15,5 pour 1000 à 14,6 pour 1.000 habitants de 2015 à 2016. Cette tendance n'est pas maintenue sur le reste de la période sus-indiquée et s'est par la suite aggravée pour s'établir à 16,5 pour 1.000 habitants en 2017.

Graphique 5 : Evolution de l'indicateur 3.3.6 de la cible 3.3



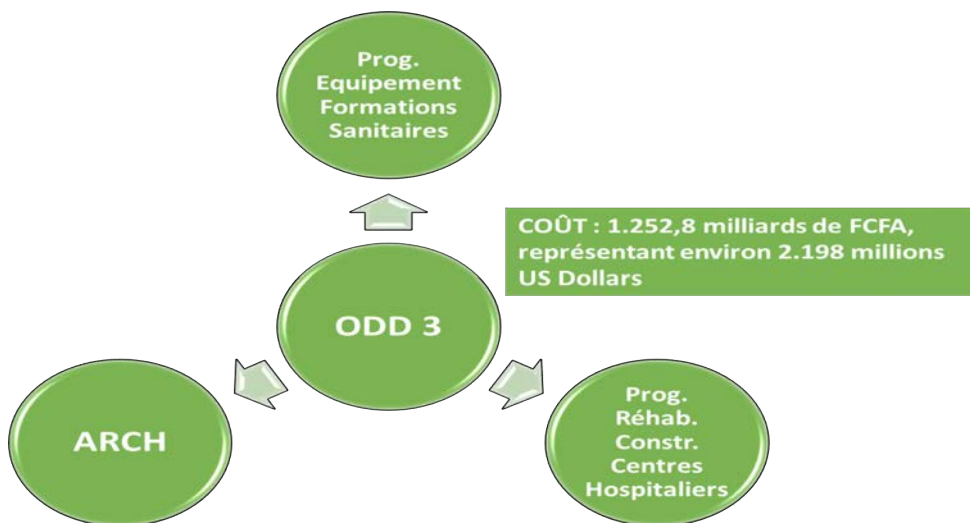
Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, MAEP, DGCS-ODD, 2018

51. Par ailleurs, les investissements dans le secteur de la santé ont permis de porter le taux de couverture en infrastructures sanitaires à 88,3%. Par contre, le taux de fréquentation des services de santé demeure bas (51,4%). Il convient de mentionner que les structures privées couvrent en compte 54% des demandes de soins.

52. Plusieurs raisons expliquent ce niveau préoccupant des indicateurs de du secteur de la santé et concernent essentiellement : (i) une quasi inexistance de gouvernance dans le secteur, (ii) une faible accessibilité financière des populations, (iii) une absence totale de reddition de compte et de redevabilité des gestionnaires, (iv) une mauvaise répartition et une gestion calamiteuse des ressources (humaines, matérielles et financières), (v) une quasi absence de protocoles normatifs dans la pratique médicale, (vi) une politisation à outrance du secteur, (vii) une insuffisance du plateau technique, (viii) la non maîtrise de l'exercice et de l'installation en clientèle privée, (ix) une absence quasi-totale d'une autorité de régulation de l'exercice de la profession de santé, (x) une faible mobilisation des ressources humaines qualifiées de la diaspora, (xi) une absence de politique de formation et de recrutement des spécialistes, (xii) une absence de politique d'incitation à l'exercice dans les zones déshéritées et (xiii) la prolifération des faux médicaments et la vente illicite de produits pharmaceutiques.

3.2. Mesures en cours et grands axes d'intervention

Figure 3 : Quelques projets/interventions adressant l'ODD 3



Source : Résultats des travaux

53. Pour corriger cette situation, cinq (05) cibles prioritaires de cet ODD ont été retenues dans le cadre national de planification du pays. Il s'agit des cibles 3.1 « faire passer le taux de mortalité maternelle en-dessous de 70 pour 100.000 naissances vivantes », 3.2 « éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans », 3.3 « mettre fin à l'épidémie du SIDA, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles », 3.4 « réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être » et 3.7 « assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative ». Les actions à forts impacts identifiées outre celles citées supra et qui ont des effets d'entraînement sur la santé, notamment le projet ARCH, concernent :

- Le Programme National de Construction, d'Equipement et de Fonctionnalité des Formations Sanitaires (PNCEFFS). La mise en place de ce programme vise à améliorer la couverture en infrastructures sanitaires au niveau du système sanitaire du pays.

- Le Programme National de Réhabilitation et de Construction des Centres Hospitaliers (PNRCCH). Il vise à assurer un accès universel aux services de santé et une meilleure qualité des soins pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Cela passe par la mise aux normes du plateau technique à travers de nouvelles acquisitions et la maintenance des équipements médicaux. Le PNRCCH vise également à combler les besoins exprimés par les formations sanitaires en attendant la mise en service du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de référence pour offrir des soins de qualité, assurer une formation optimale des agents de santé, réaliser des travaux de recherche et réduire les évacuations sanitaires à l'extérieur du Bénin.

54. En vue de consolider ces actions, le Gouvernement a entrepris plusieurs réformes accompagnatrices dont les plus importantes portent sur :

- l'élaboration et/ou l'actualisation de plusieurs lois notamment celles encadrant la réforme et la création de l'Autorité de Régulation du Système de la Santé (ARS). Elle vise à corriger les insuffisances notées dans la régulation du secteur et l'absence de contrôle de qualité des pratiques. L'ARS est directement rattaché au Président de la République. Comme stipulé ci-dessus, sa mission est d'assurer la régulation du système sanitaire et l'amélioration de la qualité des soins dans les secteurs public et privé. Plusieurs décrets ont alors été pris en Conseil des Ministres pour conformer le système aux réformes en vigueur dans le secteur. Au nombre de ceux-ci, on peut citer notamment: (i) le décret n°2018-034 du 31 janvier 2018 portant réglementation de la délivrance de l'autorisation préalable pour l'exercice en clientèle privée des professions médicales ou paramédicales par un agent public fonctionnaire ou contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, (ii) le décret n° 2019-125 du 17 avril 2019 portant organisation du temps de travail des professionnels de santé exerçant dans les hôpitaux publics et (iii) le décret n°2019-124 du 17 avril 2019, portant fixation des taux des indemnités de garde, d'astreinte et d'heures supplémentaires dans les formations sanitaires publiques ;
- La réorganisation du de l'organigramme du ministère de la santé et de la carte nationale sanitaire. La réforme proposée à cet effet implique la relecture du décret portant Attributions, Organisation et Fonctionnement (AOF) du ministère de la Santé. Celle-ci consiste à assurer l'équilibre institutionnelle et organisationnelle et une amélioration du système. Ainsi, il est suggéré : (i) la restructuration et la transformation l'Agence Nationale de la Vaccination en Agence Nationale des Soins de Santé primaires (ANSSP) afin d'y regrouper toute la thématique des soins de santé primaires. L'ANSSP a ainsi pour mission d'assurer l'application de la politique sanitaire nationale axée sur les soins de santé primaires et (ii) la réorganisation de la Direction Nationale des établissements Hospitaliers (DNH) pour y regrouper toute la thématique de la médecine hospitalière. L'organigramme du ministère de la santé comprendra désormais : trois Directions centrales (DPP, DIP et DAF) , cinq Directions techniques (DNSP, DNMH, DIEM, DPM, DRFMT) , deux agences (ANTS et ANV-SSP restructurée en ANSSP) , deux Conseils nationaux (CNSSP et CNMH) et des organismes rattachés dont le LNCQ.

Toutefois, de façon exceptionnelle, l'Agence Nationale pour la Gratuité de la Césarienne poursuivra ses interventions jusqu'à l'absorption de ses activités par le projet d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) où sont pris en charge l'ensemble des activités liées à la gestion de toutes les gratuités ;

- A cela, convient-il d'ajouter la prise des mesures parallèle dont la gratuité de la prise en charge du paludisme chez les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans ; l'appui à la santé maternelle et infantile et à la disponibilité du sang labile ; la prévention et la prise en charge des IST/ SIDA le long du CORRIDOR Abidjan-Lagos ; la prise en charge de la drépanocytose et la disponibilité des vaccins ; la mise en œuvre de la Prévention de la Transmission Mère-Enfant et l'acquisition de réactifs et d'ARV pour la prise en charge des PVIH ; la distribution gratuite des moustiquaires et la disponibilité des intrants de lutte contre le paludisme ; la prise en charge sanitaire des personnes affectées par les maladie tropicales négligées (MTN) ; l'existence de programmes de lutte contre les maladies transmissibles d'une part et de lutte contre les maladies non transmissibles d'autre part ; et la gratuité de la planification familiale.

- D'autres mesures portant sur l'investissement dans le capital humain ont été prises. Elles sont relatives à l'amélioration des conditions de travail et de vie du personnel de santé. Alors que la norme OMS est de 25 agents de santé qualifiés pour une population de 10.000 habitants, les réalités du Bénin sont de 8 agents qualifiés pour 10 000 habitants. Il s'en dégage un gap d'au moins 17 000 professionnels de santé qualifiés à recruter. En tenant compte de la situation économique et financière du pays, un effort de recrutement de 7.000 agents qualifiés est envisagé de manière progressive pour atteindre le ratio de 12,5 agents qualifiés pour une population de 10.000 habitants. Deux (2) années d'exercice dans les formations sanitaires seront systématiquement offertes aux jeunes diplômés qui le souhaitent dans le cadre d'un « programme de pré-insertion des nouveaux diplômés ». Enfin, un cadre réglementaire organisant le recours aux ressources humaines non salariées pour contribuer à la réduction du déficit en ressources humaines qualifiées dans le système est prévu. Les écoles de formation des médecins devront donner aux jeunes diplômés l'aptitude à être confrontés aux réalités des soins de chirurgie essentielle.

55. Le costing réalisé pour l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte de ces cinq cibles s'élève à 1.252,8 milliards de francs CFA, représentant environ 2.198 millions US Dollars, à l'horizon 2030.





4. EDUCATION DE QUALITE « ODD4 »

Objectif 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1. Bref diagnostic du secteur

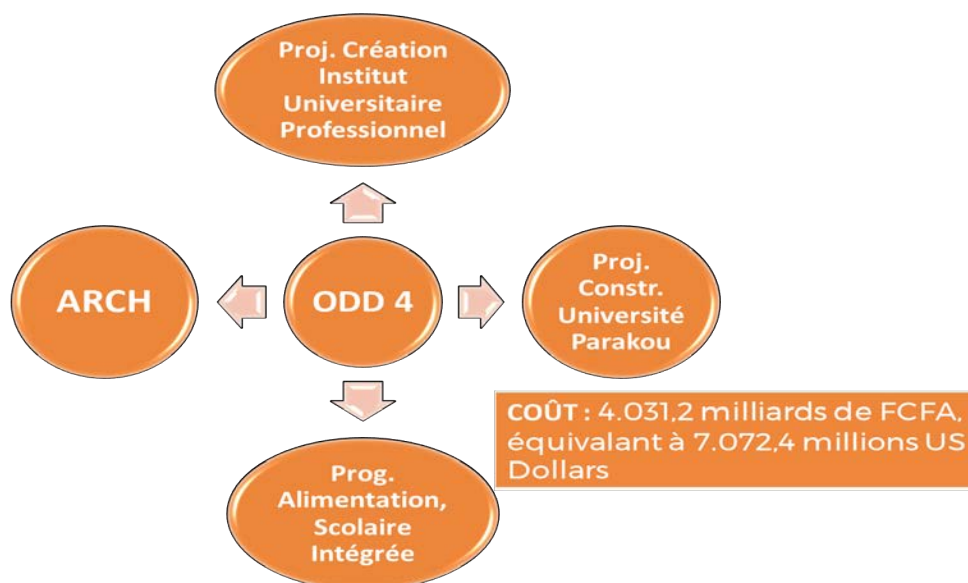
56. Le niveau de développement du capital humain reste peu adapté aux exigences de l'œuvre de développement souhaité par le Bénin. En effet, l'Indice de Capital Humain (ICH)³ du Bénin est de 0,41 (faible ICH), c'est-à-dire qu'un enfant né au Bénin aujourd'hui sera 41% aussi productif qu'il le serait s'il bénéficiait d'une éducation complète et d'une bonne santé. Par ailleurs plus de 60% de la population active n'a aucun niveau scolaire. Et parmi ceux qui ont un niveau scolaire, celui-ci se limite à la scolarisation primaire ou secondaire. La population active est donc caractérisée par un faible niveau de scolarisation en rapport avec les secteurs productifs. Cette situation s'explique par les différents problèmes qui minent le secteur de l'éducation. Ainsi, au niveau de l'éducation de base, on peut citer la faible scolarisation persistante (notamment préscolaire, primaire et alphabétisation) dans certaines zones du pays. A titre illustratif, le préscolaire est quasi inexistant en milieu rural et la couverture scolaire est faible au primaire dans certaines localités (notamment : i) dans l'Alibori avec un taux d'accès de 35% et un taux d'achèvement de 24% ; ii) l'Atacora et le Borgou ont un taux d'accès proche de 68% chacun et un taux d'achèvement de 47% et 56% respectivement). A cela s'ajoute : (i) l'existence d'un nombre important d'enfants hors de l'école (en 2016, 27% d'enfants de 9- 17 ans étaient hors de l'école dont 20% n'a jamais été scolarisé) ; (ii) l'accès et le maintien des filles qui reste encore insuffisants dans les écoles primaires et les collèges (39% de filles en 3^{ème} contre 51% de garçons en 2016) ; (iii) une faible acquisition des connaissances et compétences par les apprenants (50% des élèves de CM2 n'ont pas les acquis attendus en mathématiques et français) ; (iv) la mauvaise gestion des ressources humaines et matérielles.
57. Au niveau de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelles ainsi que de l'éducation des adultes, on peut citer (i) la sous dotation du sous-secteur de l'Enseignement et Formation Technique et professionnelle (ETFP) (7,7 milliards, soit 3,6% des dépenses courantes du secteur en 2015) ; (ii) la baisse d'effectifs en alphabétisation et le faible développement du sous-secteur de l'ETFP.
58. Au niveau de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; (i) la pression démographique sur l'offre d'éducation/ formation (l'effectif des étudiants de 2010 à 2015 passe de 74030 à 95318, soit un taux d'accroissement de 27%. Le nombre d'étudiants est de 1220 en 2015) ; (ii) l'accès et le maintien des filles encore insuffisants spécifiquement dans le supérieur ; (iii) l'inadéquation entre formation et emploi (l'offre éducative reste inadaptée à la demande du marché et le taux de chômage est particulièrement élevé chez les jeunes diplômés, soit 39,3%,

³ L'ICH initié par la Banque mondiale, est un indicateur permettant d'apprécier le niveau de capital humain dans un pays pour accélérer le développement dans le monde et réduire la pauvreté. Il mesure ainsi la quantité de capital humain qu'un enfant né aujourd'hui doit pouvoir atteindre avant 18 ans, compte tenu des risques de mauvaise santé et de faible éducation qui prévalent dans le pays où il vit. Trois composantes permettent de le calculer à savoir une composante survie, une composante nombre moyen d'années ajustées de scolarité et une composante santé.

59. Au niveau de la Gouvernance transversale du secteur de l'éducation, on peut noter (i) une coordination sectorielle peu efficiente (plusieurs ministères en charge de l'éducation, absence de synergie voire conflit d'attributions entre les organes de coordination et de gestion du secteur et dysfonctionnement du dispositif de pilotage) ; (ii) la faible mise en œuvre de la décentralisation/ déconcentration (des efforts insuffisants de transfert de ressources) ; (iii) les dysfonctionnements dans la gestion et le pilotage (manque de coordination entre le système éducatif et les entreprises du secteur privé et l'insuffisance du contrôle des établissements privés d'enseignement (EPE) ou autres acteurs privés) ; (iii) l'insuffisance du financement du secteur.

4.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention

Figure 4 : Quelques projets/interventions adressant l'ODD 4



Source : Résultats des travaux

60. Pour faire face à cette situation et inverser cette tendance, le Gouvernement a mis l'accent sur les cibles trois cibles de l'ODD 4 que sont : 4.1 (faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles), 4.4 (faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire et 4.5 (faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable). Dès lors, le Gouvernement s'est engagé à améliorer les performances du système éducatif en offrant une éducation de qualité et utile aux citoyens, avec l'ambition de faire du Bénin une plateforme d'excellence des services du « Savoir et de l'innovation » au niveau régional. Le Plan Sectoriel de l'Éducation post 2015 (PSE 2018-2030) qui se veut le cadre de mise en œuvre des mesures et réformes communes à l'ensemble du système éducatif, permettra d'apporter des solutions appropriées aux problèmes de couverture, de rétention, de qualité des apprentissages, d'équité, d'efficacité (interne et externe) et de gouvernance. Ainsi, les mesures de gratuité des enseignements maternelle et primaire pour tous et du premier cycle du secondaire pour les filles, la restructuration de la carte universitaire, le renforcement des compétences et des curricula techniques en harmonie avec les

besoins du marché de l'emploi et les actions de formation prévues dans le cadre de l'initiative ARCH pour les acteurs du secteur informel, reflètent également l'engagement du Gouvernement. Ces mesures visent à augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat (cible 4.4). Ces mesures de gratuité sont compensées par l'octroi de subventions aux écoles et établissements secondaires et la mise à disposition des élèves du primaire des manuels scolaires. Des réformes sont en cours au niveau de l'enseignement secondaire pour l'expansion de l'Enseignement et la Formation Technique et professionnelle (EFTP) en lien avec le marché de l'emploi, les besoins de l'économie et les créneaux porteurs.

61. Conscient du fait que l'éducation constitue le socle sur lequel reposeront les changements souhaités par la nation, le Gouvernement béninois a, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, consenti d'importants investissements dans le secteur ; ce qui a permis d'obtenir des avancées plus ou moins significatives notamment, en ce qui concerne l'amélioration de l'accès et de la rétention à l'école. Dans le cadre du renforcement des acquis du PDDSE⁴ 2006-2015, il est prévu la mise en œuvre d'actions à fort impact sur le développement de la qualité de l'éducation. Ces actions du PDDSE concerne tous les ordres d'enseignement et portent principalement sur : (i) la poursuite de la construction, de la réhabilitation et de l'équipement des salles de classe, des amphithéâtres et des laboratoires ; (ii) la poursuite du recrutement d'enseignants, l'amélioration de leur formation initiale et le renforcement de leurs capacités ; et (iii) l'amélioration et le contrôle de la qualité des apprentissages.

62. Au nombre des actions et mesures d'impact mises en œuvre sur la période 2016-2018, on peut citer, entre autres :

- la mise en œuvre du Projet de Création d'Instituts Universitaires d'Enseignements Professionnel. Il vise à améliorer l'employabilité des jeunes diplômés.
- la mise en œuvre du Projet de Construction de l'Université de Parakou sur le site de BAKA. Il vise à contribuer à l'amélioration des conditions d'études, de travail et de vie à l'Université de Parakou.
- le nouveau programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI). Le Gouvernement du Bénin, déterminé à en finir avec la malnutrition et la sous-alimentation scolaire, une des causes principales de la déperdition scolaires et de la non-scolarisation, a mis sur pied un programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI). Ce programme vise à promouvoir la scolarisation des enfants et leur maintien dans le système éducatif, en particulier les filles, et devrait contribuer à terme, à l'atteinte de l'Objectif de développement durable (ODD 2) relatif à la "faim zéro", Il devrait à terme contribuer à améliorer le taux de scolarisation et de rétention des enfants à l'école.

Pour financer le programme, l'Etat a débloqué 27,2 milliards de francs CFA pour relancer les cantines scolaires durant la période 2017-2022, au profit de 351 109 écoliers des douze départements du pays et répartis entre 1 579 écoles publiques. Pour l'année scolaire 2019-2020, ce programme impactera désormais 537 400 enfants et sera étendu à 1 600 nouvelles écoles soit un taux de couverture de 51% d'écoles.

Sur les 7 360 écoles primaires publiques, 2 640 bénéficient de cantines scolaires soit 1579 cantines appuyées par le Gouvernement, 297 cantines soutenues par le Partenariat Mondial pour l'Education (PME), 620 cantines appuyées par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et 144 cantines appuyées par l'organisation Catholic Relief Services (CRS) ». La valeur ajoutée de ce programme est qu'il permet, par le même biais, de promouvoir et de stimuler la production locale dans les zones ciblées.

63. A côté de ces actions et mesures, plusieurs autres réformes accompagnatrices ont été entreprises dans le secteur éducatif :

- Le sous-secteur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique au Bénin est en pleine transformation. Des réformes touchant les établissements publics et privés d'enseignement supérieur sont en cours de mise en œuvre. Ce sont des réformes audacieuses qui sont parties d'un bon état des

4 *Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education*

lieux pour aboutir à des solutions idoines. Elles visent la mise en place d'un enseignement supérieur de qualité et d'une recherche scientifique au service du développement. Elles s'inscrivent dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) au titre du pilier 2 de la stratégie 5 qui entend faire de l'éducation un facteur de choix pour la croissance économique. Au titre des actions mises en œuvre on peut citer : (i) la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance des universités nationales du Bénin dans le but de rationaliser la gestion des ressources des universités publiques. Désormais toutes les universités publiques du Bénin sont gérées sous forme d'entreprise et sont dotées de conseil d'administration. Cette mesure vise à assainir la gestion des ressources desdites universités et surtout à faire des options économiques plus pertinentes afin que les ressources allouées pour la formation des étudiants cessent de servir à des dépenses de prestige; (ii) l'instauration d'institutions universitaires pour une recherche de qualité ; (iii) la sélection des enseignants à partir d'un processus de recrutement qui privilégie la compétence et bannit des pratiques malsaines telles le népotisme et le parrainage ; (iv) la mise en place d'une plateforme d'orientation en amont pour améliorer le système de sélection des bacheliers et d'une plateforme nationale pour une meilleure gestion des publications universitaires. L'année 2017-2018 a été également marquée par la poursuite de l'assainissement des établissements privés d'enseignement supérieur à travers l'organisation de la deuxième édition du concours national de Licence et la première édition pour le niveau Master d'une part et l'exclusivité des formations régaliennes assurées par l'Etat d'autre part.

- la création de l'Agence béninoise pour l'assurance de la qualité de l'enseignement supérieur et l'Agence béninoise pour la recherche et l'innovation. Ces deux institutions ont pour vocation à veiller à l'amélioration de la qualité de la recherche dans les universités nationales.
- la création de deux (02) écoles de l'UNA à Porto-Novo pour la rentrée académique 2017-2018 ;
- la mise à disposition des bâtiments administratifs et pédagogiques de KETOU, AWAI, et IDIGNY pour le compte de l'Université Nationale d'Agriculture et les paiements des bourses d'enseignement universitaires en Afrique et hors de l'Afrique et puis des bourses d'excellence à l'étranger ;
- les transferts de fonds aux écoles dans le cadre de la gratuité de l'école primaire et de la mise en œuvre de la mesure d'exonération des élèves filles du 1^{er} cycle de l'ESG des frais d'inscription ;
- les transferts des ressources aux Communes pour la construction et l'équipement de salles de classe ;
- l'organisation des ateliers de formation des jeunes à l'élaboration des plans d'affaires CONFEJES à Djakotomey et à Savè où 123 jeunes dont 66 à Savè ont été dotés en une quinzaine de jours des techniques pouvant leur permettre de rédiger leurs plans d'affaires au canevas de la CONFEJES en vue de bénéficier du financement de cette institution ;
- la prise en charge adéquate des élèves indigents ou en situation de vulnérabilité psychosociale dans le cadre du renforcement de la protection des élèves et contribution à la promotion du service social ;
- le renforcement des cadres locaux d'appui à l'insertion des jeunes et mobilisation des autorités communales et autres acteurs de développement en vue de la mise en place d'un fonds d'appui intercommunal d'insertion des jeunes artisans au profit des 9 communes du Zou ;
- l'appui au fonctionnement des Instituts Universitaires d'Enseignement professionnel de Djougou et de Tchaourou ;
- l'organisation des missions d'inspection et de contrôle de qualité dans les EPES ;
- Le développement des voies d'accès à l'éducation aux enfants hors de l'école qui s'est traduit par la prise en charge de 18 657 enfants⁵ non scolarisés et déscolarisés et l'élaboration d'une stratégie de renforcement des alternatives éducatives.

64. Le costing réalisé pour l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte de ces trois cibles s'élève à 4.031,2 milliards de FCFA, équivalant à 7.072,4 millions US Dollars, à l'horizon 2030.

5 *Répertoire des Approches Innovantes d'AEA et des Alternatives d'Education Non Formelle des Adolescents au Bénin Août 2017*



5. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT « ODD6 »

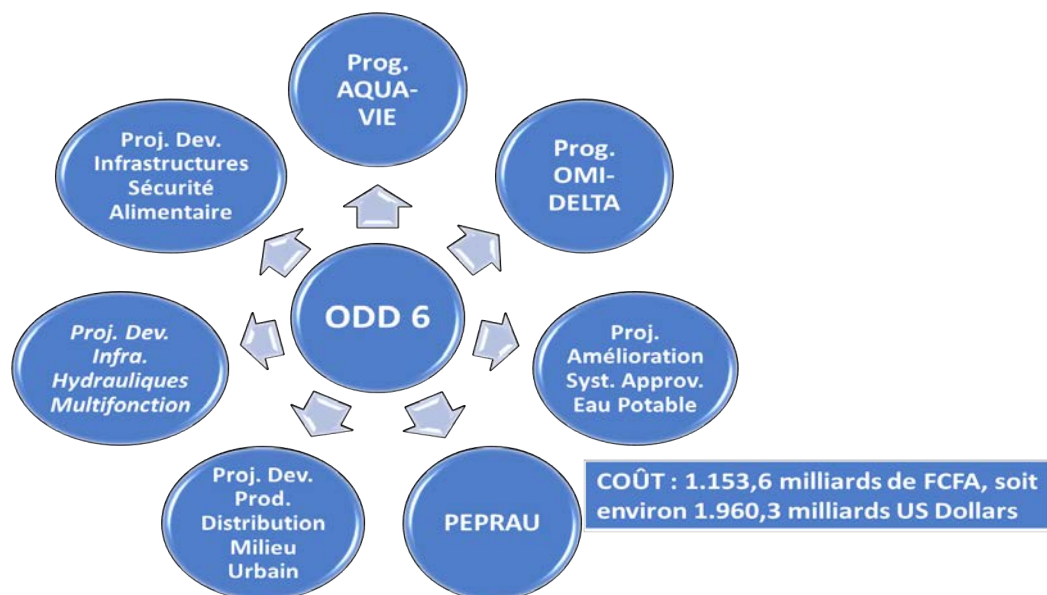
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

5.1. Bref diagnostic du secteur

65. Le Bénin, malgré sa position géographique et les nombreux atouts y afférents n'est pas comme on pouvait le croire à l'abri des problèmes liés à l'eau. En effet, le taux d'accès à l'eau potable reste toujours faible dans le pays. Jusqu'en 2016 par exemple, plus de **5 millions** de Béninois soit environ **50%** de la population totale **n'ont pas accès à l'eau potable**. En 2016, le taux de desserte en eau potable en milieu rural, s'était établi à 42,6% contre 54% en milieu urbain et périurbain. Malgré les efforts des gouvernements successifs appuyés par les partenaires techniques et financiers au développement, l'évolution des performances reste toujours insatisfaisante au regard des besoins sans cesse croissants en lien avec la forte croissance démographique.
66. Cette situation s'explique par plusieurs problèmes dont : (i) le manque de ressources en eau souterraine notamment dans les zones de socle ; (ii) l'insuffisance d'équipements adéquats et de compétences techniques pour exécuter les opérations de recherche approfondie en vue de mobiliser les ressources en eau dans ces zones de socle cristallin (zone où les débits d'exploitation sont faibles ou nuls et les niveaux statiques profonds) ; (iii) les menaces sur la disponibilité des eaux souterraines à long terme dans la zone côtière du fait de l'intrusion saline et de la prolifération des Postes d'Eau Autonomes (PEA) privés ; (iv) les pertes d'eau de surface en raison du comblement consécutif à l'ensablement et à l'envasement des plans et cours d'eau et les impacts de la déforestation à travers notamment l'érosion et les modifications du régime hydrologique ; (v) la pollution des eaux par diverses causes en particulier l'utilisation anarchique des intrants chimiques agricoles, l'installation anarchique des établissements humains qui explique la contamination des eaux de surface par les excréments et le manque d'ouvrages d'assainissement de base et la non-protection des zones de captage d'eau potable ; (vi) les problèmes d'insuffisance d'eau liés à l'impact du changement climatique ; (vii) la diminution de la recharge des eaux souterraines due au changement climatique et aux activités anthropiques ; (viii) l'eutrophisation des plans d'eau et l'envahissement des plantes aquatiques. Aussi, fait-il ajouter les problèmes liés à la question du financement et de mobilisation de ressources qui sont pour l'essentiel relatifs à : (i) la faible mobilisation de ressources financières afin de satisfaire durablement les besoins sans cesse croissants des populations en matière d'accès à l'eau potable ; (ii) l'insuffisance du financement privé et une faible capacité d'autofinancement de la SONEB pour l'extension et le développement du système d'alimentation dans les centres urbains et zones périurbaines ; (iii) la faible capacité d'absorption des crédits due à la lourdeur des procédures administratives et de passation des marchés publics ; (iv) la faible expertise et le sous équipement des entreprises et bureaux d'études nationaux à conduire de façon efficace et diligente les travaux de construction des infrastructures d'eau potable.

5.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention

Figure 5 : Quelques projets/interventions adressant l'ODD 6



Source : Résultats des travaux

67. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a mis l'accent sur quatre (04) cibles prioritaires de l'ODD 6 qui vise à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable. Il s'agit des cibles : 6.1 « Accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable » ; 6.2 « Accès de tous, dans les conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air » ; 6.4 « Faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau » et 6.5 « Assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière selon qu'il convient ». Ces objectifs ont été pris en compte dans la 2^{ème} phase (2016-2020) du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) qui formalise la vision politique du Bénin en matière d'eau afin d'en faire un véritable levier pour la réduction de la pauvreté et un développement économique durable. A travers ce plan, le Gouvernement ambitionne d'atteindre en 2021 l'accès à l'eau potable universel ; soit dix (10) ans avant l'échéance de l'agenda 2030.
68. La mise en œuvre du PANGIRE repose sur une série de 55 actions regroupées en 7 domaines que sont : (i) Réforme du cadre de gouvernance de l'eau ; (ii) Renforcement des capacités humaines, organisationnelles et matérielles de gestion des ressources en eau ; (iii) Intégration des aspects économiques et financiers dans la gestion des ressources en eau ; (iv) Connaissance et suivi des ressources en eau ; (v) Mobilisation et valorisation des ressources en eau dans une approche GIRE ; (vi) Conservation et protection des ressources en eau et de l'environnement et (vii) Mise en place des mesures de prévention, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et aux autres risques liés à l'eau.
69. Par ailleurs, Ces ambitions ont été traduites dans le Plan Directeur de développement du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural au Bénin pour la période 2017-2021 qui traduit les ambitions du Plan d'Action Gouvernementale (PAG) 2016-2021 en matière d'accès universel à l'eau potable. Il découle de la Stratégie Nationale de l'Approvisionnement en Eau Potable pour la période 2017-

2030, Le plan vise à préciser la répartition géographique des différents équipements hydrauliques et les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs du sous-secteur.

70. Dans cette perspective, plusieurs mesures et réformes ont été entreprises pour concrétiser ces actions, et concernent pour l'essentiel :

Pour ce qui concerne la cible 6.1 relative à l'accès universel à l'eau potable

- la création de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en eau potable en milieu rural (ANAEPMR), placée sous la tutelle de la Présidence, chargée de la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat et des projets d'infrastructures en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Cette Agence est chargée de la mise en œuvre de la politique, des stratégies de l'Etat et des projets d'infrastructures en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural, à savoir initier, programmer, faire réaliser et suivre les travaux d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable en milieu rural financés par l'Etat. Elle assure la coordination de toutes les initiatives menées dans ce sous-secteur par les partenaires techniques au développement privés et, non gouvernementaux en conformité avec les stratégies sectorielles ;
- la réforme de l'hydraulique urbaine au niveau de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB). Elle consiste à séparer le patrimoine public de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) urbaine et l'exploitation, actuellement assurée par la SONEB, par la création d'une Société de Patrimoine et d'une Société d'exploitation du patrimoine urbain déléguée en affermage, assurée par un exploitant urbain. Cette réforme contribuera à solliciter l'expertise d'acteurs compétents en vue de combler un tant soit peu les manques de compétences techniques et d'équipements adéquats observés. Ces sociétés seront également accompagnées, dans les tous prochains mois, d'un organe de régulation et d'un modèle financier devant garantir la durabilité des services d'eau potable aux Béninois. Cette restructuration de la SONEB vise à créer des conditions favorables à l'attrait du secteur privé au sous-secteur de l'eau dans le sens d'inciter à un partenariat public-privé. L'objectif à terme étant de positionner la société comme une entreprise moderne, efficace, capable de répondre de façon durable et efficiente aux aspirations du peuple béninois en matière d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain et périurbain.
- La mise en œuvre du Programme phare pour l'accès universel à l'eau potable en milieu rural dénommé « Aqua-vie ». En effet, le Programme « Aqua-vie » permettra à près de 1,7 millions additionnels de Béninois vivant en zone rurale d'avoir accès aux services d'eau potable. Il vise à améliorer les services d'approvisionnement en eau grâce à la construction de 270 systèmes d'adduction d'eau et à la remise en état ou à l'extension de 360 systèmes existants dans les zones rurales, la construction et la réhabilitation de plus de 600 Adductions d'Eau Villageoises (AEV), la construction d'environ 34.500 branchements particuliers et 3.300 bornes fontaines, l'accroissement de l'accès aux services d'approvisionnement en eau potable, du centre de formation au service de l'eau, le renforcement des modalités de prestation de service avec les opérateurs régionaux et le renforcement institutionnel des capacités. Ce premier programme axé sur la performance en cours de mise en œuvre fournit un cadre pour mobiliser des financements publics et privés additionnels en faveur des populations rurales.
- La mise en œuvre du programme OmiDelta 2017-2021 : volet AEP. Pour le volet approvisionnement en eau potable, le programme OmiDelta vise, en particulier l'accès de la population à l'eau potable, durable et abordable, en particulier l'accès des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables grâce à un dispositif de gestion fonctionnel. Dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement de Base, le programme s'attèle à améliorer l'utilisation et l'accès durable à l'assainissement et l'adoption de pratiques d'hygiène, notamment par les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Il permettra : (i) d'approvisionner en eau potable de manière durable 500 mille nouvelles personnes supplémentaires en milieu rural et urbain ; (ii) d'améliorer les conditions d'assainissement en milieu rural et milieu urbain pour 1.000.000 de personnes et (iii) d'augmenter le nombre de partenariats avec les opérateurs d'eau (affermage) pour les villages peuplés de moins de 20.000 habitants.

- la mise en œuvre du projet d'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau potable des localités du Bénin (PASAELB). Il vise à améliorer de façon significative l'accès à l'eau potable des populations béninoises en milieu rural et semi-urbain à travers la construction, la réhabilitation et le renforcement des systèmes d'approvisionnement en eau potable. Il est prévu la réalisation de 71 Adductions d'Eau Villageoises (dont 47 sur financement de EXIM BANK de l'Inde et 24 sur financement du budget national) pour desservir plus de 100 agglomérations d'au moins 4000 habitants pour une population totale supplémentaire de 450 mille ayant accès à l'eau potable.
- La mise en œuvre du projet d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et d'assainissement des eaux usées urbaines (PEPRAU). Il vise à accroître l'accès au service d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et l'assainissement des eaux usées (gestion des boues de vidanges) des zones urbaines et péri-urbaines des Communes du Grand Nokoué (Communes d'Abomey-Calavi, de Cotonou, de Sèmè-Podji et de Porto-Novo).
- La mise en œuvre du projet phare dénommé « Projet de développement des capacités de production et de distribution en milieu urbain et périurbain » (PDCPDMUP) qui vise à construire et à renforcer les systèmes d'alimentation en eau potable en milieu urbain, accompagné de campagnes de branchements subventionnés pour les plus démunis afin de desservir environ 2,7 millions de personnes en milieu urbain à l'horizon 2021 ». Il permettra concrètement de : (i) renforcer les capacités de production, de traitement, et de stockage ; (ii) réaliser l'extension et la densification des réseaux de distribution ; (iii) réaliser des branchements à coût réduit et (iv) mettre en place un système d'AEP dans 8 villes non actuellement couvertes par la SONEB, à savoir Karimama, Kalalé, Cobly, Gogounou, Quinhi, Ouèssè, Kpomassè et Zè.
- Enfin, convient-il d'ajouter qu'en dehors du financement de nombreux autres partenaires et Etats, la Banque mondiale a approuvé le 15 mai 2018, à travers un communiqué, un financement de 220 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA) pour aider le Bénin à étendre l'accès à l'eau potable à tous les habitants des zones rurales.

71. Pour les cibles 6.4, 6.5 relatives à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, d'autres actions sont en cours de mise en œuvre en vue d'une gestion durable des ressources en eau. Elles concernent :

- le Projet de Développement des Infrastructures Hydrauliques Multifonctions et gestion Durable des Ressources en Eau (PDIHM-GDRE). Il vise à promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins hydrographiques et construire des infrastructures hydrauliques multifonctions. Les actions prévues concernent : (i) la mobilisation d'environ 800 millions de m³ d'eau à des fins multi-usages à travers la construction de 11 petits barrages répartis sur les affluents du fleuve ; (ii) l'irrigation et la mise en valeur agricole de 132.300 ha de terres dans le bassin pour une production vivrière additionnelle de 1,56 millions tonnes; (iii) l'abreuvement du bétail par les éleveurs peuls avec un taux de 50 % en 2021, à partir d'abreuvoirs installés sur les 11 barrages à construire ; (iv) l'exploitation aquacole de plus de 32 000 ha de plans d'eau artificiels pour atteindre une production halieutique de près de 66.960 tonnes par an ; (v) le développement de l'écotourisme autour des barrages, notamment par la valorisation de la biodiversité ; (vi) une gestion durable de l'environnement par l'atténuation de 50% en 2021, des inondations et la gestion optimale des autres risques ;
- le Projet de Développement des Infrastructures Socio-Economiques et de Sécurité Alimentaire (PDISSA). Il vise à contribuer à une croissance soutenue dans le bassin du Niger à travers la lutte contre la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire et la promotion d'un développement durable. Les interventions prévues concernent : (i) la construction de 4 barrages et l'aménagement de 169 ha de périmètre irrigué ; (ii) la construction de 8 forages à raison de 02 par site et la délimitation de 250 ha de périmètre de protection des berges des barrages ; (iii) la construction de 4 magasins de stockage et la construction de 4 abreuvoirs et 4 marchés à bétail ; (iv) l'aménagement de 24 km de pistes d'accès aux sites et 40 km de couloirs d'accès pour le bétail ; (v) la construction de 08 étangs piscicoles avec enclos et 08 kits piscicoles et (vi) le renforcement des capacités de production et de la gestion des ouvrages par les bénéficiaires.

- La mise en œuvre du Programme OMIDELTA : volet GIRE. Cette composante vise à élaborer, pour la zone côtière du complexe lac Nokoué et lagune de Porto Novo, un Plan Delta multisectoriel pour améliorer la gestion de l'eau dans le delta de l'Ouémé. Ce plan intègre les préoccupations liées à l'érosion côtière, le développement agricole et industriel, l'aménagement urbain, la réalisation des grands plans d'infrastructures respectueux des principes environnementaux ainsi que les tendances climatiques. Le programme permettra : (i) d'améliorer la gestion des bassins versants et de la sécurité au niveau du delta pour 600.000 personnes ; (ii) de réduire les risques climatiques pour la réduction de la vulnérabilité des communautés face aux catastrophes naturelles ainsi qu'aux maladies sensibles au climat ; (iii) de distribuer équitablement les ressources en eau au travers d'un système règlementaire régissant l'exploitation des ressources en eau ; et(iv) de mettre en place un système d'information amélioré sur les ressources en eau, y compris systèmes d'alarme précoce et résilience améliorée du delta de l'Ouémé.

72. Les actions d'impacts enregistrées au cours de l'année 2018 ont permis de porter le taux de desserte en eau potable en milieu urbain de 55% en 2017 à 58% à fin décembre 2018. La réalisation de ces actions devra s'intensifier à partir de 2020.

73. Le costing réalisé pour l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte des quatre (4) cibles s'élève à 1.153,6 milliards de francs CFA, soit environ 1.960,3 milliards US Dollars, à l'horizon 2030.





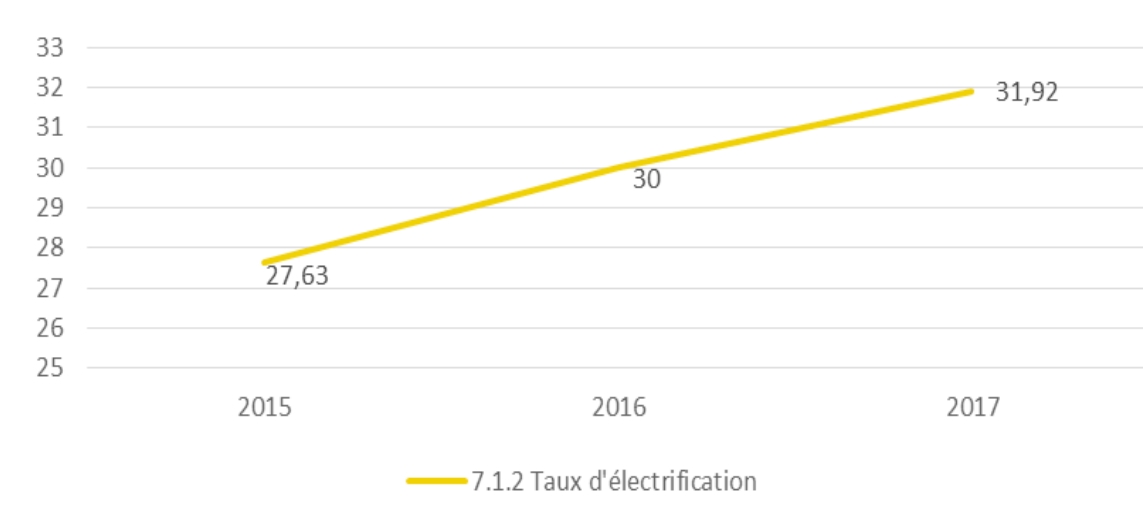
6. ENERGIE PROPRE ET D'UN CÔÛT ABORDABLE « ODD7 »

Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable

6.1. Bref diagnostic du secteur

74. En matière d'accès à l'énergie fiable, durable et moderne, beaucoup d'efforts ont été faits par le pays. En effet, le taux d'électrification est passé de 27,63% à 30% et puis à 31,92% respectivement en 2015, en 2016 et en 2017 soit une hausse de 4,29 points sur la période. Malgré cette augmentation du taux d'électrification sur la période 2015-2017, ce taux reste en deçà de 50%.

Graphique 6 : Evolution du niveau de l'indicateur 7.1.2 de la cible 7.1



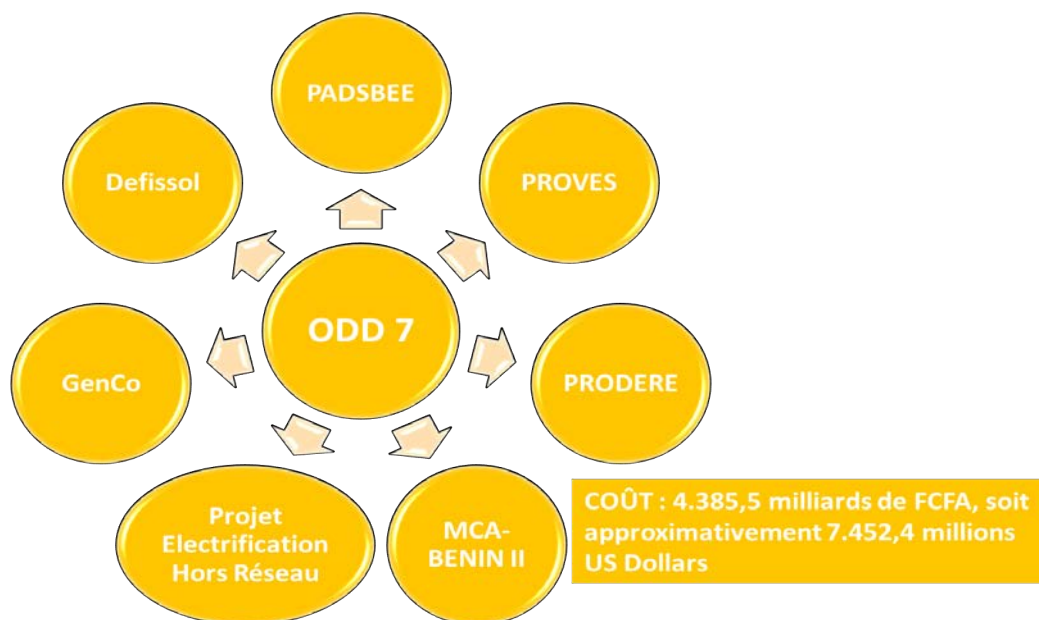
Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/ME, DGCS-ODD, 2018

75. Ce constat s'explique par le fait que la situation de l'accès à l'électricité au début de l'année 2016 était peu reluisante. Le système d'alimentation du pays à tous les segments de la chaîne électrique (production, transport, répartition et distribution) était défaillant et marqué par des délestages récurrents et profonds aux

conséquences dramatiques pour les différents maillons économiques du pays. Les principales contraintes qui limitent le développement du secteur de l'énergie au Bénin sont de plusieurs ordres à savoir : (i) une très faible capacité interne de production électrique engendrant une grande dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur pour l'approvisionnement en électricité. Le taux de dépendance en énergie électrique en 2015 était de 76,10% alors que la consommation spécifique est de 103,9 kwh/habitant/an ; (ii) une certaine vulnérabilité du système d'approvisionnement en énergie électrique au niveau sous régional, entraînant des crises énergétiques répétées ; (iii) une faible exploitation des sources d'énergies renouvelables pour la production d'électricité malgré les potentialités existantes ; (iv) une faible couverture de la demande par l'offre d'électricité (un taux d'électrification en 2015 de 33% au niveau national et d'environ 8,15% pour les zones rurales) ; (v) un taux de perte d'énergie relativement élevé au niveau du système électrique variant entre 15 et 20% ; (vi) une faible capacité de planification, de suivi, de contrôle et d'évaluation des activités du secteur au niveau de l'Administration. D'autres défis méritent d'être relevés et sont relatifs à : (i) l'absence de diversification des sources de production, (ii) au développement des infrastructures de transport et de distribution d'énergie électrique et (iii) à la non-accessibilité à l'énergie électrique hors réseau.

6.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention

Figure 6 : Quelques projets/interventions adressant l'ODD 7



Source : Résultats des travaux

76. Pour faire face à ces nombreux défis, le Gouvernement a retenu l'énergie électrique comme l'une des priorités de programme d'action pour la période 2016-2021. La vision proposée par le Président de la République est « d'assurer un accès universel à une énergie électrique propre, disponible en qualité et sécurisé pour un développement socio-économique harmonieux du pays, tout en renforçant la position qu'occupe le Bénin dans sa région ». La priorité nationale pour l'énergie électrique met l'accent sur la cible 7.1 « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable » pour laquelle le Bénin accuse un retard important. L'objectif du Gouvernement est de faire passer l'offre nationale à 36% en 2021 puis poser les bases nécessaires pour la réalisation d'un taux national d'électrification de 55% en 2030. Il s'agit d'atteindre l'autosuffisance en matière énergétique avec une

capacité installée totale de 600 Mégawatts (MW) qui comprend un bon niveau de mix énergétique où l'énergie renouvelable occupe une place importante. Pour réaliser la vision du Gouvernement, le PAG a retenu trois axes d'intervention majeure à savoir :

- Moderniser et étendre la filière thermique pour garantir un accès compétitif à l'électricité.

Dans ce cadre des actions de production d'électricité ont été mises en œuvre. Elles visent à augmenter la capacité de production nationale en vue de réduire la dépendance du pays aux sources d'énergie extérieures. Elles concernent : (i) la location depuis 2016 de groupes auprès de AGGREKO et MRI pour une puissance de 150 MW en vue d'assurer la disponibilité de l'énergie électrique à plein temps en attendant la construction de nouvelles centrales. En mars 2018, 50 MW ont été démobilisés ; (ii) la réhabilitation et mise en service de trois centrales de la SBEE à Porto-Novo (10 MW), Parakou (12 MW) et Natitingou (08 MW), soit une capacité de production de 30 MW d'énergie électrique ; (iii) la construction de la centrale de 120 MW à Maria Gléta sur financement de la BID, la BOAD, la BIDC et le Budget National. La mise en service est prévue pour cette l'année 2018 et la sélection d'un Independent Power Product (IPP) pour la construction en Partenariat Public-Privé (PPP) d'une deuxième centrale bicom bustible de 136 MW.

Dans le domaine du transport et de la distribution de l'énergie électrique, les actions mises en œuvre, visent à moderniser les infrastructures de distribution d'électricité afin d'étendre la capacité du réseau pour s'adapter à la croissance future, améliorer la fiabilité, et réduire les pertes et les interruptions. Les actions menées concernent : (i) la réalisation de l'interconnexion électrique 161 kV entre Onigbolo et Parakou et entre Sakété et Porto-Novo ; (ii) la construction de la ligne d'interconnexion électrique 161 kV Bembèrèkè-Kandi-Malanville et postes associés au Bénin ; (iii) la réhabilitation et le renforcement du réseau de distribution de la SBEE dans les villes de Cotonou, Porto-Novo, Sakété, Allada, Bohicon, Parakou et Natitingou ; (iv) la construction de 30 km de ligne 161 kV entre Porto-Novo (Tanzoun) et Sakété ; (v) la réalisation des travaux de renforcement et d'extension dans 13 localités ; (vi) l'électrification de 15 localités urbaines ; (vii) l'acquisition et l'installation de 45.000 compteurs électriques au profit des abonnés de la SBEE ; (viii) la distribution à prix subventionné de 350.000 ampoules fluorescentes compactes aux ménages des villes de Cotonou, Abomey-Calavi, Porto-Novo, Bohicon, Abomey et Parakou ; (ix) la mise en place des normes de performance et labels pour deux types d'appareil (lampes et climatiseurs) et (x) l'électrification de 100 localités rurales raccordées au réseau électrique conventionnel pour environ 5 000 ménages ruraux branchés.

- Développer les énergies renouvelables. Les solutions d'énergies renouvelables hors-réseau et d'efficacité énergétique mises en œuvre contribueront à accroître l'accès à l'électricité pour la majorité de la population actuellement non desservie dans les zones rurales et péri-urbaines en réduisant les coûts initiaux de raccordement et les obstacles à l'investissement dans le secteur de l'énergie électrique. Elles permettront de réduire le déficit du Bénin en matière d'électricité par la construction de centrales de production d'énergie renouvelable. Les actions menées concernent : (i) la mise en exploitation progressive des 80 microcentrales solaires photovoltaïques construites dans le cadre des projets PROVES et PRODÈRE ; (ii) la réalisation des levés topographiques et l'élaboration en cours du Plan d'Action de Réinstallation et/ou de Restauration dans le cadre de la construction des centrales solaires photovoltaïques à Bohicon, Djougou, Natitingou et Parakou, pour une puissance totale de 50 MW sur financement du MCA Bénin II ; (iii) l'adoption par le Gouvernement de la Politique et Stratégie Nationale d'Electrification Hors-Réseau (PSN-EHR), du Plan Directeur de l'Electrification Hors-Réseau (PD-EHR) et prise du décret portant Cadre Réglementaire de l'Electricité Hors-Réseau ; (iv) la sélection des projets issus du premier appel à proposition de projets de production d'énergie hors-réseau ou d'efficacité, bénéficiaires de la subvention de la Facilité d'Énergie Propre Hors-Réseau ; (v) la réalisation des travaux d'éclairage par système solaire photovoltaïque du centre de santé et du collège d'Aklamkpa et du centre de santé de Logozohè et (vi) la réalisation des travaux d'éclairage de quatre (04) centres de santé par système solaire photovoltaïque.
- Restructurer l'opérateur national et son réseau. L'objectif visé par cette action est d'assurer l'autonomie de fonctionnement de la SBEE et d'améliorer ses fonctions essentielles en tant qu'entreprise

commerciale de sorte qu'elle devienne financièrement plus viable et capable de mieux fournir des services de qualité et à prix abordable à sa clientèle. Ces réformes concernent les aspects clé des opérations de la SBEE afin d'impacter son aptitude à mieux fournir de l'énergie aux consommateurs de toutes les catégories de revenus. Les interventions au profit de la SBEE comportent trois sous composantes que sont : (a) l'amélioration de la gouvernance de la Société Béninoise d'Énergie Électrique ; (b) le renforcement des bases matérielles et de la maintenance ; et (c) le renforcement des capacités humaines. Les actions mises en œuvre concernent : (i) la mise en œuvre du Contrat Plan, appui à la mise en place du Conseil d'Administration et ; (ii) la mise en place d'un Contrat de Gestion au profit de la SBEE. Le consultant NODALIS recruté pour la structuration du contrat de gestion au profit de la SBEE et l'appui à la sélection de l'opérateur a déjà produit le rapport de démarrage, le rapport de diagnostic (y compris l'ébauche de plan de gestion et de redressement de la SBEE), le Plan de communication et le rapport de structuration de la transaction (y compris le plan de gestion et de redressement de la SBEE). Le processus de recrutement de l'opérateur suit son cours ; (iii) la réalisation de l'étude sur les tarifs d'électricité en République du Bénin. Les principales conclusions et recommandations de cette étude ont été soumises au Gouvernement pour adoption ; (iv) l'adoption, par le Gouvernement, de l'étude relative à la création d'une Société de production d'électricité au Bénin (GenCo) ; (v) l'actualisation de la loi n° portant Code de l'Électricité en République du Bénin et du Code Bénino-Togolais de l'Électricité : adoption, par l'Assemblée Nationale de la version actualisée du Code Bénino-Togolais de l'Électricité.

- Depuis 2016, les mesures et réformes mises en œuvre dans le secteur de l'énergie ont permis de réaliser des progrès appréciables. Le taux national d'électrification est passé de 27,6% en 2015 à 29,2% en 2018. Ce taux s'est amélioré en milieu urbain passant de 49,7% en 2015 à 53,9% en 2018 pour une cible fixée à 33%. En milieu rural, il a également connu une légère amélioration en passant de 6,3% en 2015 à 6,5% en 2018.

77. A ces différentes mesures, il importe de souligner les accompagnements de plusieurs partenaires techniques et financiers qui sont favorables à appuyer le pays dans le secteur. Au nombre de ceux-ci figurent :

- la signature avec la Commission de l'Union Européenne, le 30 mars 2016, d'une convention de financement au profit du projet sur le « Renforcement des Capacités des Acteurs du Secteur de l'Énergie au Bénin (RECASEB) », au titre du 11^{ème} Fonds Européen de Développement (11ème FED) ;
- le programme du Bénin pour le Millenium Challenge Account (MCA-BENIN), à travers un don de 375 millions \$ du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, pour le financement du secteur de l'électricité au Bénin ;
- la signature, le 7 décembre 2017, avec l'Agence Française de Développement (AFD), de la convention de financement du projet Defissol, d'un montant de 40 milliards de francs CFA, pour construire la plus grande centrale photovoltaïque du pays, d'une capacité de 25 MW à Onigbolo, commune de Pobè, cofinancé par l'AFD et l'Union Européenne, de même que les projets en lien avec les appuis aux investissements d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable de l'Agence Française de Développement (AFD).

78. Enfin, le costing réalisé pour l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte de la cible retenue s'élève à 4.385,5 milliards de francs CFA, soit approximativement 7.452,4 millions US Dollars, à l'horizon 2030.



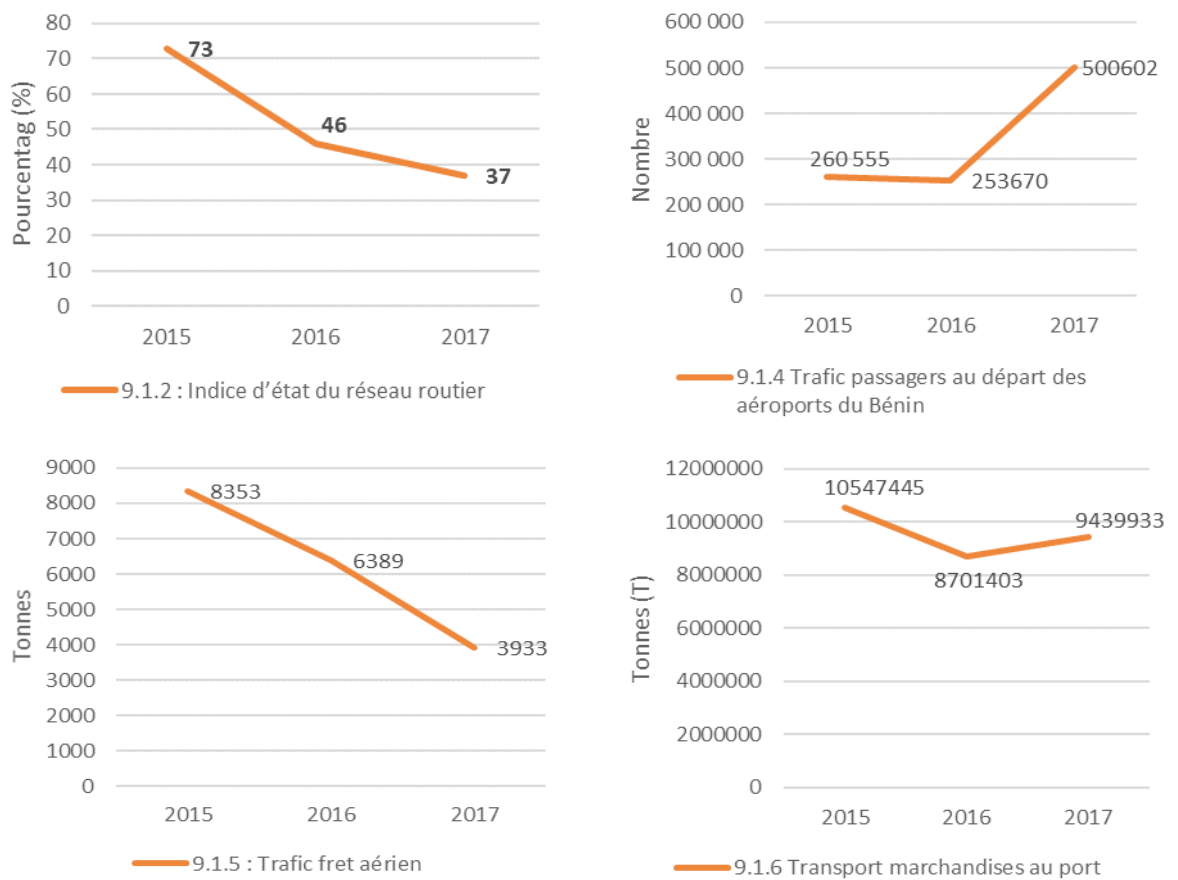
7. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE « ODD9 »

Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

7.1. Bref diagnostic du secteur

79. Au Bénin, la situation des infrastructures n'est guère reluisante. En ce qui concerne la cible 9.1, l'examen de l'évolution de l'indicateur 9.1.2 montre que l'état du réseau routier s'est dégradé entre 2015 et 2017. En effet, l'indice de l'état du réseau routier est passé de 73% en 2015, à 46% en 2016 et a ensuite baissé de 9 points pour s'établir à 37% en 2017. Par contre, le niveau de l'indicateur 9.1.4 inhérent au trafic passager au départ des aéroports du Bénin s'est amélioré sur la période 2015-2017 en passant de 260.555 personnes à 500.602 personnes. En outre, on observe au niveau de l'indicateur 9.1.5 qui mesure le niveau du trafic fret aérien, une baisse continue de 2015 à 2017. En effet, de 2015 à 2016, cet indicateur a connu une baisse passant de 8353 tonnes en 2015 à 6389 tonnes en 2016 avant de baisser ensuite de 2456 tonnes, pour atteindre le niveau de 3933 tonnes en 2017. De son côté, l'indicateur 9.1.6 inhérent au transport de marchandises au port a, dans un premier temps, connu une baisse entre 2015 et 2016, de 9.374.127 tonnes à 8.701.403 tonnes, et avant d'augmenter par la suite pour s'établir au niveau de 9.439.933 tonnes en 2017. En ce qui concerne le taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières (indicateur 9.1.8), il est resté inchangé et au niveau de 9% de 2015 à 2016. L'indicateur 9.1.9 mesurant le temps moyen de séjour des navires au port a connu une baisse légère entre 2015 et 2016, en passant de 6,04% à 6%.

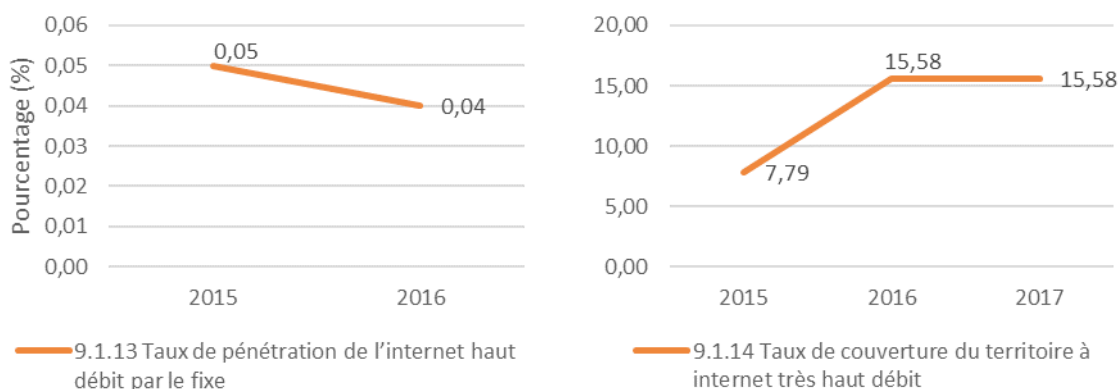
Graphique 7 : Evolution du niveau des indicateurs 9.1.2 à 9.1.6 de la cible 9.1



Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT, DGCS-ODD, 2018

80. Par ailleurs, dans le secteur de l'économie numérique, les niveaux de l'indicateur 9.1.13 en 2015 (0,05%) et en 2016 (0,04%) montrent que le taux de pénétration de l'Internet haut débit par le fixe a baissé. Cependant, le taux de couverture du territoire en Internet très haut débit (indicateur 9.1.14) a augmenté de 2015 (7,79%) à 2016 (15,58%), et maintient ce niveau en 2017. Cela s'explique par le déploiement de la fibre optique et d'autres infrastructures de Télécommunication dans le cadre de la mise en œuvre du projet PDI2T (phase 1) sur toute l'étendue du territoire national accroissant la disponibilité de l'Internet au Bénin. Cependant, il convient de noter que malgré ce niveau de l'indicateur, la couverture du territoire national en Internet haut débit reste faible par rapport aux attentes.

Graphique 8 : Evolution du niveau des indicateurs 9.1.13 à 9.1.14 de la cible 9.1

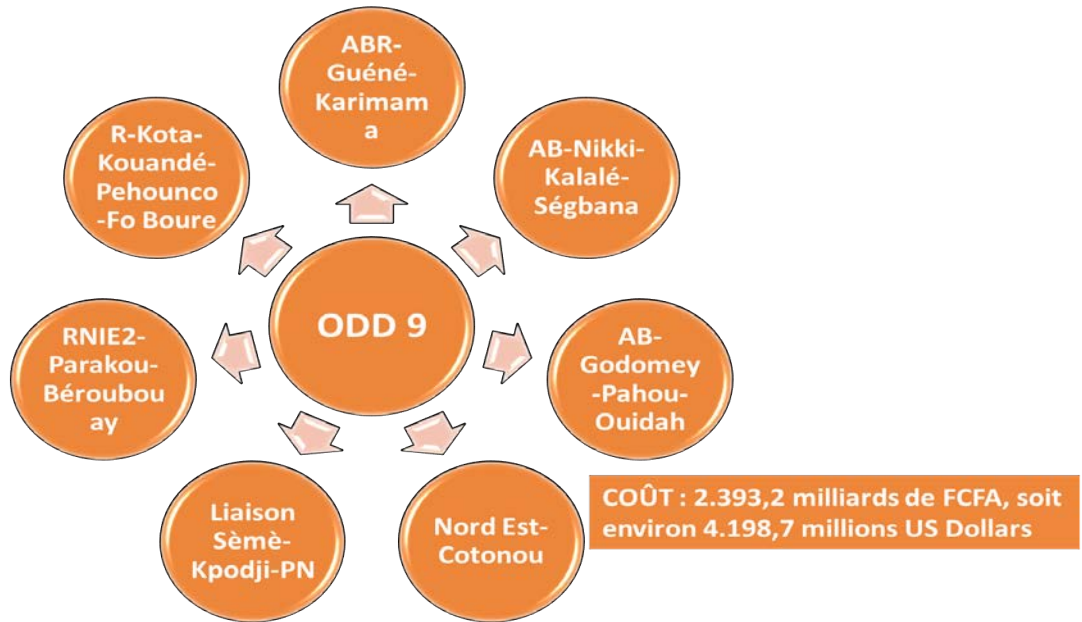


Source : Revue des indicateurs des cibles prioritaires des ODD, DPP/MIT, DGCS-ODD, 2018

81. Cette situation s'explique par le fait que le pays ne dispose pas d'infrastructures requises (transports, énergie, TIC, etc.) en quantité et en qualité suffisantes bien qu'elles soient indispensables au développement socio-économique. A cela s'ajoute, l'inégale répartition des infrastructures sur toute l'étendue du territoire national et le désenclavement de ces zones rurales.
82. Par ailleurs, la fracture numérique est très préoccupante du fait de la faible maturité et parfois de l'indisponibilité des infrastructures des technologies de l'Information et de la communication (TIC), ce qui induit des coûts additionnels aux entreprises et une qualité médiocre des services offerts et rend pénible la recherche. Aussi, convient-il de souligner la gouvernance dispersée de l'économie numérique, le paradoxe béninois du marché mobile : trop d'opérateurs mais une concurrence insuffisante, la situation préoccupante des opérateurs publics, un marché entreprises (B2B) délaissé, les retards du processus de transition vers la Télévision Numérique Terrestre, le faible taux de pénétration des TIC lié à l'insuffisance de l'Internet sur toute l'étendue du territoire national et à coût encore élevé, le faible niveau de développement des infrastructures de base, la faiblesse des investissements dans les infrastructures, le faible niveau de développement et d'utilisation des applications numériques dans les secteurs socio-économiques de base ; l'insuffisance de textes réglementaires ; l'insuffisance des ressources humaines spécialisées dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ; la dispersion de la gouvernance de l'économie numérique.
83. Il est également noté la persistance des coûts élevés des communications notamment la connexion Internet, l'accès à l'Internet de haut débit qui demeure encore très onéreux, ce qui empêche le Bénin de bénéficier des fruits de la révolution dans le domaine des TIC.
84. Le diagnostic de la situation du tissu industriel béninois montre qu'il est faible et très peu diversifié. Le tissu industriel béninois est affaibli par : (i) la mauvaise répartition spatiale des unités industrielles sur toute l'étendue du territoire national ; (ii) l'absence ou l'insuffisance de la culture managériale, notamment en termes de gestion rationnelle d'une entreprise industrielle ; (iii) l'insuffisance de culture de la qualité au niveau des entreprises industrielles ; (iv) la faible promotion des produits industriels béninois ; (v) l'insuffisance de textes pour protéger l'industrie nationale notamment l'absence de règlement technique ; (vi) l'inefficacité dans le fonctionnement des organisations professionnelles ; (vii) l'insuffisance de compétences et de moyens matériels pour les structures chargées de l'encadrement des activités de production industrielle ; (viii) l'absence de synergie entre les industriels, les institutions et centres de recherche et/ou de formation technologique ; et (ix) l'absence d'une politique, d'une stratégie et d'une loi en matière de normalisation, de certification et de contrôle de qualité.

7.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention

Figure 7 : Quelques projets/interventions adressant l'ODD 9



Source : Résultats des travaux

85. Pour remédier ces problèmes, deux cibles ont été retenues pour la mise en œuvre de l'ODD 9. Il s'agit de : la Cible 9.1 relative à la mise en place d'une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, la cible 9.2 relative à la promotion d'une industrialisation durable qui profite à tous et et la Cible 9.5 relative au renforcement de la recherche scientifique. Ces différentes aspirations ont été prises en compte dans le Programme d'Action du Gouvernement.
86. Dans cette perspective, plusieurs actions sont réalisées en vue de mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable relatives, entre autres, à :
- l'aménagement et le bitumage de la route Guéné-Karimama (ABR-Guéné-Karimama). L'objectif visé est de renforcer l'économie nationale et régionale, en particulier les échanges commerciaux entre le Bénin, le Nigéria, le Burkina-Faso et le Niger. Le projet contribue également à renforcer la sécurité routière au Bénin.
 - l'aménagement et le bitumage de la route Nikki- Kalalé- Ségbana (147,68km) (AB-Nikki-Kalalé-Ségbana) en vue de renforcer l'économie nationale et régionale et la sécurité routière au Bénin ;
 - l'aménagement et le bitumage des contre-allées sur le tronçon Godomey-Pahou-Ouidah(35,25km) (AB-Godomey-Pahou-Ouidah) ;
 - la construction d'un axe autoroutier de contournement Nord-Est de la ville Cotonou (40km) (Nord Est-Cotonou) en vue de désengorger les artères principales de la ville de Cotonou ;
 - la construction d'une liaison autoroutière entre le carrefour de Sèmè-Kpodji et c (10km) (Liaison Sèmè-Kpodji-Porto-Novo) avec un pont sur la lagune de Porto-Novo en vue de renforcer l'économie nationale et régionale ;
 - la réhabilitation et le renforcement de la RNIE 2 - Tronçon : Parakou-Béroubouay (142 Km) (RNIE2-Parakou-Béroubouay);

- la réhabilitation de la route Kota-Kouandé-Pehunco (81,08 km) et Pehunco- Fo Boure (48 km) (R-Kota-Kouandé-Pehounco-Fo Boure) ;
 - les travaux de l'aménagement de la route des pêches - Phase 1 : Tronçon Cotonou-Adouanko (12,547 km), ;
 - les travaux de réhabilitation de la route Comè-Lokossa-Dogbo (63,40 km) et la bretelle de Zounhoué-Athiémé-frontière Togo (7 km) qui sont en cours d'achèvement ;
 - les travaux de construction du pont de Tovègbamè (60 m), du pont de Womey (324 m), de quinze (15) ponts métalliques sur divers axes du réseau de pistes rurales et du pont sur le fleuve Affon qui ont démarré et sont en cours d'exécution ;
 - l'aménagement et la réception provisoire des travaux du lot 2 de la route PARAKOU-DJOUGOU ;
 - l'aménagement et le bitumage de la route nationale inter-Etat Kandi-Ségbana et contournement de kandi ;
 - l'aménagement et le bitumage de la traversée urbaine de Parakou (11,75Km) : lot n°1 et le contournement de Parakou (5,05Km), lot n°2 ;
 - l'entretien périodique sur les routes en terre (phase1) qui concerne les axes : Tanguiéta-Cobly-Datori-frontière Togo (108,000 km) et Tiélé-Matéri-Gouandé- frontière Togo (47, 50km) ; Bembèrèkè-Bouanri (27,000 km) ; Savalou (Carrefour CARDER) -Gbondjindji 8,000 km) ; Dassa-Soclogbo-Bétékougou (30, 000 Km) ; Awaya-Gbaffo-Gnonkpingnon (6,400 km) ; Djago-Awaya- Wandébagni (10,200km) et Soclogbo-Paouignan (15,000 km).
87. Dans le cadre du renforcement de la recherche scientifique et de l'innovation (Cible 9.5) et de l'amélioration des infrastructures numériques, le Gouvernement a mené des réformes majeures dans le domaine du numérique qui ont valu au Bénin le 80^{ème} rang mondial au classement 2018 de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) sur la cybersécurité. Ces réformes concernent la mise en place des Agences de Développement du Numérique chargée de l'exécution des projets du numérique à savoir : l'Agence des Services et des Systèmes d'Information (ASSI) et l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).
88. Par ailleurs, le code du numérique a été élaboré et voté à l'Assemblée Nationale dont les objectifs sont respectivement de créer les conditions de l'essor numérique du Bénin et de mettre en œuvre les orientations de la stratégie nationale de sécurité du numérique.
- 89. Le costing réalisé pour l'ensemble de ces grands axes intervention nécessaires à l'atteinte de la cible 9.1 s'élève à 2.393,2 milliards de francs CFA, soit environ 4.198,7 millions US Dollars, à l'horizon 2030.**





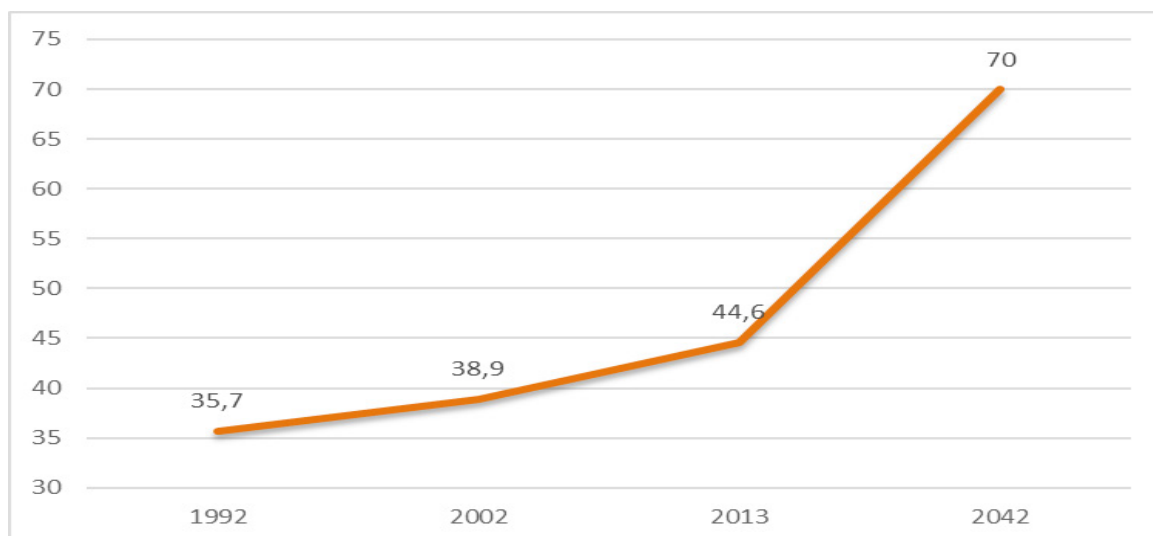
8. VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES « ODD11 »

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

8.1. Bref diagnostic du secteur

90. Au niveau des villes et des communautés durables, les défis à relever sont également importants. Le nombre des villes de plus de 200.000 habitants est passé de trois (03) en 2002 (Cotonou, Abomey-Calavi et Porto Novo) à huit (08) en 2013 (Cotonou, Abomey - Calavi, Djougou, Porto Novo, Parakou, Banikoara, Sèmè-Podji et Tchaourou) et le taux d'urbanisation de 38,9% à 44,6% au cours de ces deux années de référence. La population rurale représente environ 55% de la population totale et selon les projections de l'INSAE, le Bénin devrait devenir un pays majoritairement urbain en 2025, voire atteindre un taux d'urbanisation de 70% en 2042, suivant le graphique 8 ci-dessous.

Graphique 8 : Evolution du taux d'urbanisation au Bénin

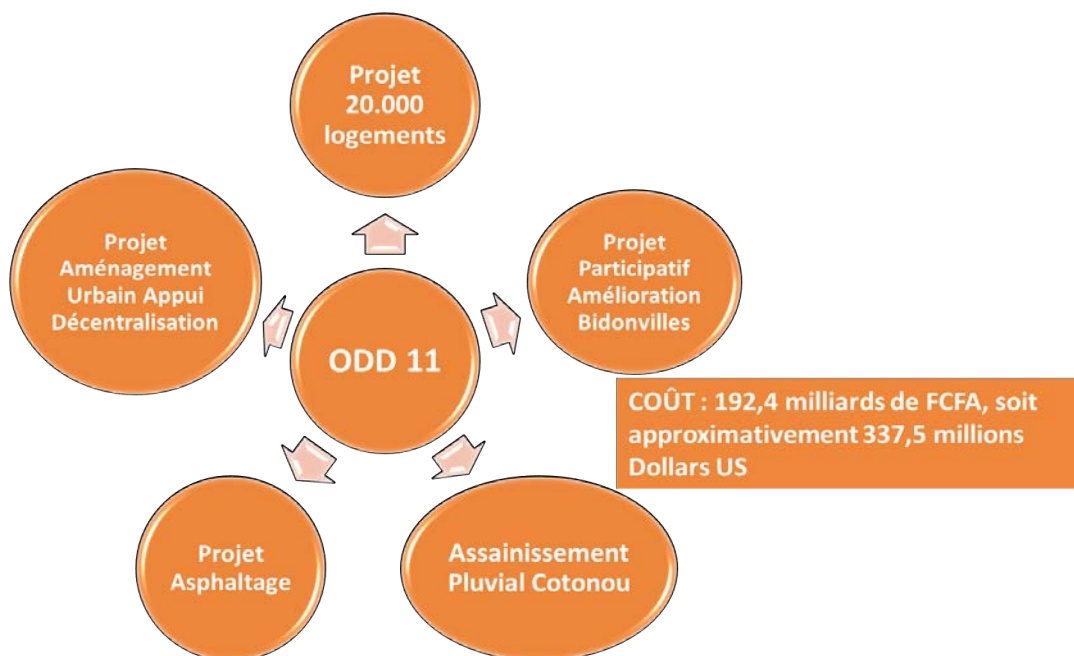


Source : Revue permanente du Secteur Urbain au Bénin et INSAE/RGPH 3.

91. Cette situation s'explique par une hausse de la population urbaine et une population inégalement répartie, avec une très forte concentration au Sud. Une telle urbanisation qui continue à se concentrer sur la zone côtière, engendre une pression importante sur la demande de services sociaux et d'infrastructures de base, la pression sur les marchés d'emplois urbains, la spéculation foncière, la dégradation de l'environnement, le développement de la pauvreté et des violences, l'insuffisance de logements décentes, l'accroissement des problèmes de santé dus à la pollution et à la production massive de déchets.
92. Par ailleurs, la concentration dans les principales villes des réseaux techniques, des compétences techniques, des ministères ; les pressions consécutives sur les ressources notamment énergétiques confrontées aux crises et catastrophes potentielles, nourrissent la vulnérabilité de l'espace urbain. Les causes de cette urbanisation non maîtrisée des villes au Bénin résident d'une part, dans la croissance urbaine rapide due essentiellement à l'exode rural et d'autre part, à l'absence d'une mise en œuvre efficace de la politique d'aménagement du territoire.
93. L'autre difficulté des villes et qui est source de pollution exacerbée dans les centres urbains, est le manque de mode de transport urbain collectif adapté. La mise à jour ou l'actualisation de la déclaration de politique nationale de mobilité urbaine élaborée en 1994 s'avère donc un défi à relever.
94. Pour y parvenir, il est nécessaire, voire impérieux d'améliorer la gestion foncière, au regard de l'insécurité grandissante qui règne dans le domaine, paralysant ainsi l'investissement social et économique.
95. Un autre obstacle non moins négligeable à l'accès à la terre semble être le non-respect des règles, parfois des fraudes délibérées, relevant du droit coutumier ou du code légal.
96. Ces difficultés d'accès à la terre participent à l'installation anarchique des béninois dans les villes et de ce fait, impactent négativement l'habitat, d'où la prolifération des bidonvilles qu'il convient de limiter. Au Bénin, les bidonvilles sont perçus comme des quartiers d'habitats spontanés, insalubres ou mal structurés qui ne bénéficient pas des équipements sociaux de base.

8.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention

Figure 8 : Quelques projets/interventions adressant l'ODD 11



Source : Résultats des travaux

97. En vue de garantir des villes et établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, trois cibles ont été identifiées comme prioritaires pour cet ODD : la cible 11.1 relative à l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs ; la cible 11.3, relative au renforcement de l'urbanisation durable pour tous et la cible 11.5 concernant la réduction du nombre de personnes tuées et du nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique.
98. Dans cette perspective, le Gouvernement du Bénin a entrepris des réformes hardies qui concernent pour l'essentiel :
- l'adoption du code de la construction et de l'habitat. Il vise à organiser, réglementer et promouvoir les activités d'investissement, de production, d'exploitation et de gestion dans les domaines de la construction et de l'habitation sur l'ensemble du territoire national. ;
 - l'installation d'un cadastre national informatisé et la densification de la couverture géodésique du territoire national. Il vise à établir un registre de documents qui dresse l'état de la propriété foncière sur toute l'étendue du territoire national et fournit la preuve de la propriété et des droits ou devoirs qui y sont liés. Le cadastre est mis en place et disponible en ligne. ;
 - le projet de construction de vingt mille (20.000) logements d'un coût estimatif d'environ 320 milliards de FCFA soit 561,4 millions US dollars. Il vise à combler les besoins en logements au niveau des différentes localités du pays. La Première phase concerne la construction de 10.000 logements à Ouèdo (8200), Porto-Novo (250), Parakou (500), Kandi (100), Lokossa (100), Abomey (100), Natitingou (100), Djougou (100), Dassa (100), Pobè (100), Aplahoué-Azovè (100), Allada (100). Les logements collectifs sont d'une superficie de 80 m², ceux individuels sont de 70 m² et les parcelles de 160 m² ;
 - le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPA/Bidonvilles) d'un coût de 3 milliards de FCFA. Trois villes du Bénin, à savoir, Cotonou, Abomey et Tchaourou ont été retenues pour bénéficier des diverses réalisations contenues dans ce programme. Pour le compte de la ville d'Abomey, il est question de l'aménagement des voies, l'amélioration de l'environnement urbain et l'accès aux services urbains de base des quartiers Houndossou, Adandokpodi et Gbècon-Hounli, d'un montant total de 3 millions 195 mille dollars US. Pour la ville de Cotonou, le projet prévoit l'amélioration de l'environnement urbain et l'accès aux services urbains de base et d'aménagement des voies dans les bidonvilles de Placodji Plage, Ladji, Vossakpodji et Ahogbohouè, pour un montant de 5 millions 622 dollars US. Dans la ville de Tchaourou, les quartiers Dagbara-Gourou et « Gare OCBN » vont accueillir le même projet que la ville d'Abomey, pour un montant de 3 millions 145 mille dollars US ;
 - la mise en place d'un programme d'assainissement pluvial de Cotonou (PAPC) pour lequel, les ressources estimées à 476 millions USD ont été mobilisées. Il vise à réduire de façon durable le taux d'habitations régulièrement inondées pendant la saison des pluies à Cotonou, à améliorer l'environnement urbain de sorte à faciliter la circulation des biens et des personnes dans les zones concernées par le drainage efficace des eaux pluviales dans les localités cibles du projet dans la capitale économique du Bénin. Il est dans sa phase active.
 - la création de deux agences à savoir : l'Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire (ACVDT) et l'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation (ACISE). La mise en place de ces agences vise à faciliter la mise en œuvre des projets du secteur ainsi qu'à accélérer les différentes procédures administratives y afférentes. Ces deux agences sont actuellement fonctionnelles ;
 - la mise en œuvre du programme d'asphaltage des voies, de réhabilitation et d'aménagement des voiries primaires, secondaires et tertiaires. Il vise à assainir le cadre de vie à travers le bitumage et le pavage des rues, la construction d'ouvrages d'assainissement et l'aménagement urbain. Les villes retenues pour la première phase sont Cotonou, Porto Novo, Abomey-Calavi, Lokossa, Bohicon, Parakou, Sèmè-Kpodji et Natitingou. Le programme est actuellement dans sa phase active ;
 - le Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation (PAURAD). Il est une initiative du Gouvernement du Bénin appuyée par la Banque Mondiale qui est consacrée à : (i) l'amélioration

de la fourniture de services par le biais de la réhabilitation des infrastructures, de l'entretien et de l'extension, (ii) la gestion Urbaine et municipale, (iii) l'approfondissement de la Décentralisation et du Mécanisme de Transfert Intergouvernemental, (iv) l'appui institutionnel. D'une valeur totale de 30 milliards de francs CFA, il est prévu pour être exécuté sur une période de cinq ans ; soit 60 mois et sera achevé le 31 décembre 2020 ;

- D'autres actions éparses ont été également menées par le Gouvernement et concernent : (i) le programme des villes durables ; (ii) le projet de construction des infrastructures sociocommunautaires sous tutelle des autres ministères sectoriels et le projet de construction de bâtiments administratifs et d'infrastructures sociocommunautaires. A cela, il faut ajouter la mise à disposition des terrains, les exonérations, l'assistance technique aux promoteurs immobiliers et autres opérateurs économiques, le partenariat avec la Banque de l'Habitat et d'autres Banques pour le financement des opérations immobilières.

99. Le costing réalisé pour l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte de la cible retenue s'élève à 192,4 milliards de francs CFA, soit approximativement 337,5 millions Dollars US, à l'horizon 2030.



9. VIE TERRESTRE « ODD15 »

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

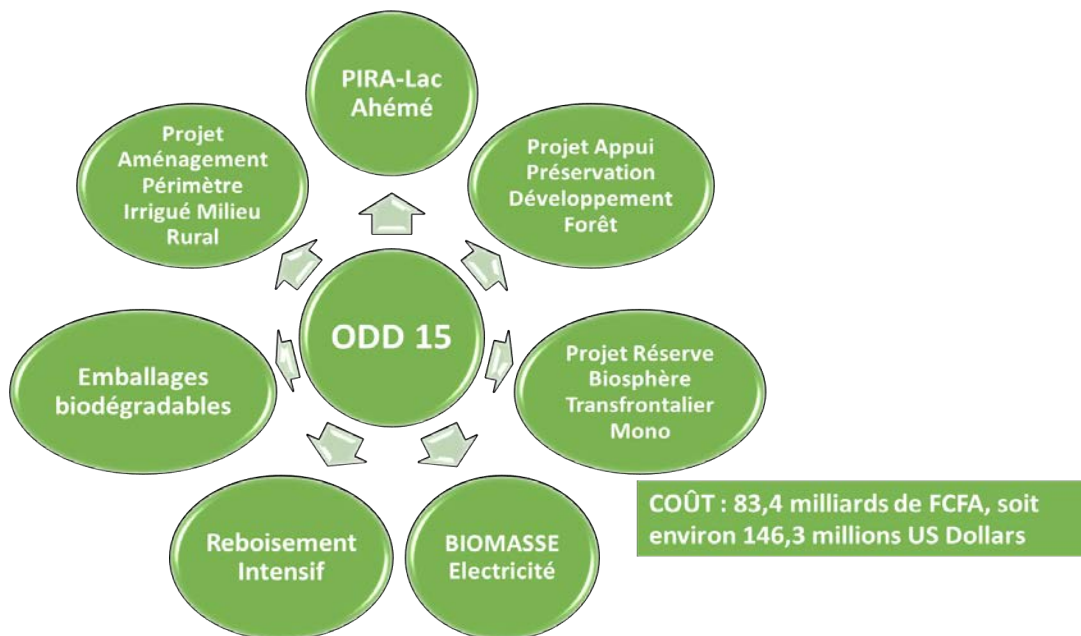
9.1 Bref diagnostic du secteur

100. Au Bénin, les préoccupations relatives à la vie terrestre sont toutes aussi préoccupantes et exigent des actions immédiates. La quasi-totalité des sols connaissent une dégradation sous l'effet conjugué des facteurs tels que : la destruction progressive de la couverture végétale naturelle due au déboisement excessif et à la conquête de nouvelles terres agricoles, la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis, l'érosion éolienne et hydrique, les feux employés pour provoquer une repousse d'herbes de pâturage et pour la chasse.
101. En dehors des zones classées ou protégées de manière endogène, la couverture des formations végétales naturelles est réduite progressivement, surtout par l'augmentation exponentielle de la demande de terres agricoles et la recherche des terres les plus fertiles (couvertes de forêts), la production du bois d'œuvre, le bois de feu, l'émondage des arbres pour donner un fourrage au cheptel, l'application défectueuse de la législation forestière, etc.
102. Il faut noter qu'actuellement, plus de 85% des consommations annuelles d'énergies domestiques au Bénin sont fournies par le bois de feu et le charbon de bois. Le volume d'abattage du bois en 2008 est de 8,622 millions de mètres cubes, la consommation de bois est de 6,184 millions de mètres cubes, 229 tonnes de charbon de bois et d'autres produits forestiers industriels sont d'environ 1,3 millions de mètres cubes, la surface de déforestation annuelle est d'environ 250,000 ha, la consommation moyenne annuelle par habitant du bois combustible est de 0,8 à 0,9 mètre cube.
103. A ces menaces, s'ajoutent les effets des changements climatiques caractérisés par l'irrégularité, l'arrivée tardive, la fin précoce ou tardive des pluies avec un dessèchement des cours d'eau.
104. En plus de ces problèmes, il convient de souligner : (i) le recul des dernières reliques forestières et la raréfaction des essences de valeur, (ii) le recul de la biodiversité (floristique et faunique), (iii) la progression de la désertification, (iv) la baisse de la fertilité des sols, (v) l'accroissement de l'érosion hydrique, éolienne et côtière, (vi) l'ensablement des cours et plans d'eau, (viii) les inondations régulières, (iv) l'occupation anarchique des zones humides.

105. Enfin, le Bénin est signataire de la Convention RAMSAR sur les Zones Humides qui est entrée en vigueur le 24 mai 2000. Il dispose actuellement de 4 sites désignés comme zones humides d'importance internationale, avec une superficie de 1 179 354 hectares d'où la nécessité de les protéger et de les restaurer. Les sites concernés sont : (i) 1017 d'une superficie de 47 500 ha (Basse Vallée du Couffo, Lagune Côtière, Chenal Aho, Lac Ahémé), (ii) 1018 d'une superficie de 91 600 ha (Basse Vallée de l'Ouémé, Lagune de Porto-Novo, Lac Nokoué), (iii) 1668 d'une superficie de 895 480 ha (Complexe W) et (iv) 1669 d'une superficie de 144 774 ha (Zone Humide de la Rivière Pendjari).

9.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention

Figure 9 : Quelques projets/interventions adressant l'ODD 15



Source : Résultats des travaux

106. Face à ce tableau peu reluisant, le Gouvernement a mis l'accent sur trois cibles de l'ODD 15 à savoir : la cible 15.1 relative à la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres ; la cible 15.2 concernant la promotion de la gestion durable de tous les types de forêt et la cible 15.3 relative à la lutte contre la désertification, la restauration des terres et sols dégradés. Ces préoccupations retracées à travers les cibles citées supra ont été intégrées dans le plan stratégique du ministère du cadre de vie et du développement durable.

107. Par ailleurs, le pays a mis l'accent sur la densification de la couverture géodésique du territoire national, élaboration et l'adoption d'une note de politique sur la neutralité de la dégradation des terres et du Plan d'Actions National sur la GDT 2018-2027 ainsi que l'élaboration de stratégies et plans d'actions nationaux sur la biodiversité ; la création d'un Centre d'échanges nationaux. A cela, il faut ajouter d'autres outils comme : (i) le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN-LCD) élaboré en 1999 ; (ii) le Plan Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres (PSI-GDT) ; (iii) le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole et son Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASAN) et (iv) d'autres plans sectoriels en matière de gestion intégrée des ressources en eau, de planification du territoire, d'énergie, etc.

108. Les actions envisagées visent à terme à : (i) réduire de 21% (1 460 000 ha) à 5% (160 640 ha) la conversion des forêts et savanes naturelles en d'autres formes d'occupation du sol, en l'occurrence les terres agricoles et les habitations ; (ii) augmenter de 5% (154 800 ha) la superficie des forêts à travers le reboisement et la mise en place de nouvelles plantations ; (iii) réduire de moitié (350 000 ha) la superficie des forêts présentant une baisse de productivité nette ; (iv) accroître la productivité sur l'ensemble des terres agricoles en baisse de productivité (631 400 ha) et celles sur lesquelles la productivité est restée peu stable (1,8 million ha) au cours de la période 2000-2010 et (v) maintenir les zones humides dans leur ensemble en mettant un terme à leur conversion en d'autres formes d'occupations de terres.

109. Aussi, le Bénin se fixe prioritairement comme ambitions d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030 à travers la restauration d'au-moins 50% (soit 1,25 millions ha) des terres dégradées au cours de la période de référence 2000-2010, et limiter à 5% (398 200 ha) la perte des terres non dégradées (forêts et savanes), afin de préserver les écosystèmes terrestres et aquatiques avec une amélioration nette du couvert végétal de 12% (1 364 604 ha)

110. Dans ce cadre, les mesures et réformes entreprises concernent pour l'essentiel :

- la dynamisation du fonds national pour le développement forestier. Les ressources de ce fonds sont exclusivement affectées au financement des opérations de protection et de développement des ressources forestières. Le décret n° 2017-172 du 17 mars 2017 a consacré la nomination des membres du Conseil d'Administration de ce fond ;
- la mise en œuvre du Programme Intercommunal de Réhabilitation du lac Ahémé et ses chenaux et de création d'une zone de développement économique (PIR-lac Ahémé). Il vise la réhabilitation du lac Ahémé et ses chenaux, la préservation de l'écosystème et de la biodiversité et le développement de l'économie locale par l'intercommunalité. Il répond aux menaces qui pèsent sur les écosystèmes des zones humides. Le Gouvernement lui accorde une priorité et cela constitue l'un des points d'entrée et l'un des axes majeurs des interventions futures sur cet Objectif de Développement Durable.
- le Projet d'Appui à la Préservation et au Développement des Forêts (PAPDF). Il vise à contribuer à la réduction des causes et effets des inondations, par la promotion de la conservation et de l'utilisation durable des forêts galeries de la basse vallée du fleuve Ouémé. Il est axé sur deux composantes : (i) la composante « Conservation et utilisation durable des forêts galeries » qui couvre 13 communes de la basse vallée de l'Ouémé à savoir Zagnanado, Zogbodomey, Ouinhi, Kétou, Adja-Ouèrè, Akpro-Misséréte, Adjohoun, Bonou, Aguégoués, Sèmè-Kpodji, Dangbo, Porto-Novo pour le volet lutte contre les inondations. Et la composante « Cartographie numérique » qui concerne toute l'étendue du territoire national. Il est d'un coût global de 8.300.000 euros soit 10 109 860 US \$;
- le Projet de Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du mono (PRBTD Mono). Il vise une utilisation durable ainsi qu'une protection des ressources naturelles de la région. Il couvre la frontière sud entre le Bénin et le Togo dont un site retenu dans le cadre de la Convention de RAMSAR. La zone abrite une grande variété d'espèces animales dont certaines sont fortement menacées. Le développement économique en résultant à la périphérie des futures aires centrales de la réserve de biosphère profite avant tout à la population locale. ;
- le projet de promotion de la production durable de biomasse électricité au Bénin (BIOMASSE Electricité). Il s'inscrit dans le cadre de l'atténuation des impacts aux changements climatiques. Il vise à promouvoir l'investissement dans les technologies des énergies renouvelables et à réduire les taux d'émission de GES (CO₂, et autres) par la valorisation des déchets agricoles. Il intervient dans les zones que sont : Kalalé, Djougou, Savalou et Dassa-Zoumè et est d'un coût de 29. 622.602 de US\$;
- la mise en œuvre du programme de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives. Il vise à augmenter significativement le potentiel national en bois d'œuvre par des plantations domaniales, communales et par la création de mesures d'incitation pour l'aménagement de plantations privées de bois d'œuvre. Des milliers de plants sont prévus pour être mis en terre notamment sur les superficies productives à reboiser dans la forêt classée de Dogo-Kétou (environ

10.000ha) et les travaux d'aménagement et de protection des noyaux de forêts naturelles à Bassila, Pénésoulou et Dogo-Kétou (20.000 ha environ) ;

- le Projet de promotion de la production des emballages biodégradable. Il vise à lutter contre la pollution plastique et ainsi réduire ses impacts négatifs sur l'environnement et la santé. Il vient en renforcement de la loi n° 2017-39 portant interdiction de la production, de l'importation, des sachets en plastique non biodégradable en République du Bénin ;
- le Projet d'aménagement des périmètres irrigués en milieu rural (PDPIM). Elle couvre les départements du Zou, des Collines, de l'Atacora, de la Donga, du Borgou et de l'Alibori) ;
- le Projet d'appui à la gestion des forêts communales. Il vise à contribuer à la gestion durable des ressources forestières et à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations Le Projet s'articule autour d'actions de protection et de régénération des ressources floristiques et fauniques ainsi que d'actions urgentes en matière d'infrastructures communautaires et de lutte contre la dégradation des sols, limitées aux villages riverains des forêts concernées par le Projet ;
- Outre les actions ci-dessus envisagées, le Bénin a financé le projet «LoCAL » (Local Climate Adaptive Living Facility) dans neuf (09) Boukombé, Coby, Banikoara, Karimama, Matéri, Malanville, Corpargo, Ouaké et Toucountouna. Il s'agit d'une expérience qui permet aux collectivités locales de définir leurs options d'adaptation et de promouvoir la gestion durable des terres.

111. Le costing réalisé pour l'ensemble des actions nécessaires à l'atteinte de la cible 15.1 retenue s'élève à 83,4 milliards de francs CFA, soit environ 146,3 millions US Dollars, à l'horizon 2030. Ce coût n'intègre pas le montant de réalisation du « Programme Intercommunal de Réhabilitation du lac Ahémé et ses chenaux et de création d'une zone de développement économique » qui est d'un montant de 189 milliards de FCFA.

112. Pour anticiper la mobilisation des ressources, le Bénin a fait accréditer en 2019 au Fonds Vert pour le Climat, le Fonds National pour l'Environnement et le Climat.



CONCLUSION

113. La mise en œuvre de l'agenda 2030 au niveau de chaque pays suscite d'importants défis à relever et la prise de dispositions adéquates. Le Bénin a identifié ses priorités qui ont été retracées à travers les quarante-neuf (49) cibles prioritaires des ODD retenues au niveau national. Ces dernières ont été intégrées dans le cadre national de planification du développement. Le costing des actions des cibles prioritaires a été fait au niveau national et a permis de dégager les besoins de financement indispensable à mobiliser par le pays. Ce financement se chiffre à près de 42.451,6 milliards de francs CFA, soit 74,5 milliards US Dollars⁶, au moins, pour les besoins technologiques et financiers.
114. Un deuxième niveau de priorisation a conduit à l'élaboration d'un document de programme spécial ODD « Ne laisser Personne de côté » qui retrace à travers huit ODD (ODD1, 2,3,4,7,9,11 et 15), les grands projets et programmes autour desquels d'importantes ressources devront être mobilisées pour leur mise en œuvre et accélérer l'atteinte des cibles dans les secteurs clé. Le programme spécial a donc servi à la préparation de ce document de table ronde en vue d'une mobilisation de ressources.
115. Par ailleurs, le Gouvernement s'est fixé comme priorité l'accès universel à l'eau à l'horizon 2021 ; soit dix (10) ans avant l'échéance fixée par les Nations-Unies. Cet objectif, s'il est atteint, devrait servir de tremplin à la lutte contre la pauvreté et la faim. Ainsi, cette priorité associée à celles du programme spécial ODD constituent les neuf points d'entrées relevées dans le présent rapport et représentent un levier très important devant faciliter la marche du Bénin vers le développement durable.
116. En termes de résultats immédiats et concrets, les questions de l'énergie, de l'eau potable ont connu un début d'amélioration en ce sens que les délestages et les coupures répétées sur une longue durée sont conjuguées au passé. Le Gouvernement maintient toujours le cap pour offrir à toute la population Béninoise de l'eau potable et à moindre coût.
117. Ces progrès non négligeables, enregistrés dans la mise en œuvre des ODD marquent les pas pour jeter les bases fondamentales d'un bon décollage. La mobilisation du besoin de financement mise en exergue par le costing des actions des cibles prioritaires constitue le réel défi restant au niveau du pays pour atteindre les ODD.

⁶ Avec un taux de change moyen de 570 francs CFA pour 1 US Dollar. Ce taux est maintenu pour tout le document et pourra être ajusté au besoin pour tenir compte de l'évolution du cours du Dollar.

ANNEXE

COMITE DE REDACTION DU RAPPORT DE LA TABLE RONDE SUR LES ODD

SUPERVISION

Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement

Représentant Résident du Système des Nations Unies

Abdoulaye BIO TCHANE

Siaka COULIBALY

COORDINATION TECHNIQUE

Alastaire Sèna ALINSATO, Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD

Naïmatou BIO DJARA KOUTOUMA, Directrice Générale Adjointe de la Coordination et du Suivi des ODD

CONSEILLER A LA REDACTION

Janvier ALOFA, Economiste National du PNUD

André-Félix SOSSOU, Coordonnateur du Projet PASD-Phase 2

EQUIPE DE REDACTION

Chef d'équipe :

Toussaint TODEGNON, Directeur de la Coordination des Politiques ODD, par intérim

Membres :

Erick Damase DAGBENONBAKIN, Directeur du Suivi et de l'Evaluation des ODD

Dorinali BONI YALLA, Chef du Service de l'Intégration des ODD

Léchidia de SOUZA, Chef du Service de Contrôle et de l'Evaluation des Politiques des ODD

Carel Brian MOUSSE, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

TOKO BOUGOUROU Moussa, Chef Division Veille Stratégique sur les ODD

AIHONNOU Coovi, Chef Division Sociale à la DGCS-ODD

DANSOU Sègla Maurille, Chef Division à la DGCS-ODD

PERSONNES RESSOURCES

Dr Augustin Foster CHABOSSOU, Enseignant-Chercheur/UAC,

Dr Alain BABATOUNDE, Enseignant-Chercheur/UAC

Dr Maman TOLEBA SEIDOU, Expert en promotion des filières agricoles à la CTA-ATDA/MAEP

Euloge LIMA, Directeur de la Gestion des Risques et d'Adaptation aux Changements Climatiques et Point Focal de la CCNUCC

Anicet SEVOH, Directeur de la Programmation des Investissements Publics

Philippe GANTIN, Directeur Général Adjoint des Politiques de Développement

Damien TOKO, Cadre à la Direction Générale du Budget

Claude ADJOVI, Cadre à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

COMITE DE LECTURE

Félicien F. DOSSOU, Assistant du Secrétaire Général du Ministère du Plan et du Développement
Rodolphe TCHINTCHIN, Chef du Service de Pré-archivage et de gestion des savoirs au Ministère du Plan et du Développement, par intérim

SECRETARIAT ET MISE EN FORME

Dorinali BONI YALLA, Chef du Service de l'Intégration des ODD
Carel Brian MOUSSE, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD
Clara AHLONSOU, SA/DGCS-ODD/MPD
Amandine AISSI, SA/DCP-ODD/DGCS-ODD/MPD
Ousmane ALI, SA/DES-ODD/DGCS-ODD/MPD

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

PNUD

Ginette MONDONGOU CAMARA

GIZ

venja OSSMANN
Aïda GBREHIWET
Julia DEBSKI
Christian HOUETCHNOU

EQUIPE D'APPUI

| Noms et Prénom (s) | Structure |
|-----------------------------|---------------|
| AFFOGBOLO Innocent | CT-ACMERP/GIZ |
| AHLONSOU Clara | DGCS-ODD |
| AIHONNOU Coovi | DGCS-ODD |
| ALLAGBE Stanislas | DPP/MDGL |
| ALI Ousmane | DGCS-ODD |
| ALINSATO Alastaire | DGCS-ODD |
| ALOTIN Norbert | PF/ODD/MDN |
| ATAYI-GUEDEGBE Marius | DPP/MENC |
| AVOCE Martinien | DPP/ME |
| BELLO Abdou Bassitou | DIP/MPD |
| BIO DJARA KOUTOUMA Naimatou | DGCS-ODD |
| BITOCHO Yacoub | RSE BENIN ONG |
| BOTON N. Fèmi | DGCS-ODD |
| DAGBA Luc Romaric | DGCS-ODD |
| DAGBENONBAKIN Erick Damase | DGCS-ODD |
| DAHOUNTO G. Jonas | DPP/MIC |
| DANSOU Sègla Maurille | DGCS-ODD |
| de SOUZA P. A. D. Léchidia | DGCS-ODD |
| DJOSSOU M. Hervé | DPP/MS |

| EQUIPE D'APPUI | |
|---------------------------------------|------------------|
| Noms et Prénom (s) | Structure |
| DOSSOU Georges | DPP/MCVDD |
| FAGNINOY Y. Armel | MEMP |
| GADO Charaf Dine | DPP/MEM |
| GLITO Parfait | Projet ARCH |
| GOMINA I. Zénabou | DPP/MEMP |
| GUEDOU V. Chimène | DPP/MPD |
| HESSOU Christophe | DPP/MENC |
| HINSON Eric | DGPD/MPD |
| HINSON Bignon Spéro Marc | DPP/MTFP |
| HINSON Finagnon Ramanou | DPP/MIT |
| HOUNSOU COATCHINOY Arlette | DPP/MJL |
| HOUEDJI Rodrigue | DPP/MS |
| HOUETCHENOU Christian | CT-ACMERP/GIZ |
| HOUETCHENOU BODJRENOU A. R. Bénédicte | DPP/MESRS |
| HOUESSOUKPE Clément | DPP/ME |
| HOUNGBEDJI R. Gildas | DGCS-ODD |
| HOUNKANRIN Stanislas | ANCB |
| HOUNKONNOU D.Marcel | DPP/MIC |
| KOKO Alexis | DPP/MAEC |
| KOURA Mariama | DPP/MCVDD |
| KPOCHEME Amar | MESTFP |
| LAFOUNLOU T. Durand | DGCS-ODD |
| LIGAN B.Odon | DPP/MEF |
| MALICK Abdoulazize | MTFP |
| MENARD KPATOUKPA Dany M. | DPP/MJL |
| METEHOUÉ Oscar | DPP/MAEC |
| METHO Pascal | SGM/MPD |
| MIDJO GILL-Christ M. | DPP/MDN |
| MILOHIN Bienvenu | DPP/MTCS |
| MILOHIN Merleau | DPP/MTCS |
| MOUSSE Carel Brian | DGCS-ODD |
| OKPEIFA Pierre | OCS/MPD |
| OKRY Blandine | DPP/MASM |
| SALIFOU M. Alim | PF/MAEP |

| EQUIPE D'APPUI | |
|---------------------------|------------------|
| Noms et Prénom (s) | Structure |
| SALIOU A. Latifou | DPP/MIC |
| SANNI Abdala | CSE-DPP/MPD |
| SEDEMEDJI Lionel | DGCS-ODD |
| SOGBADJI Gabin | MPMEPE |
| SOUBEROU | PAGIPG |
| TAMBAMOU Geronimo | DAPP/MIT |
| TIDJANI C. M. Habib | DPP/MEF |
| TODEDJI J. Gildas | DPP/MDGL |
| TODEGNON Toussaint | DGCS-ODD |
| TOKO BOUGOUROU Moussa | DGCS-ODD |
| TOKPO F. Luc | DPP/MASMF |
| VIGNON Armand | MdSC |
| YALLA BONI Dorinali | DGCS-ODD |
| ZIME HERMA | DPP/MEMEM |
| ZOCLI K. K. Arsène | MESTFP |
| ZOMAHOUN Y. Sabin | DPP/MISP |
| ZOUNTCHEGNON Landry | DGCS-ODD |

TABLE DES MATIERES



| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 5 |
| SIGLES ET ACRONYMES | 7 |
| LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES | 11 |
| RESUME EXECUTIF | 13 |
| INTRODUCTION | 17 |
| 1. PAS DE PAUVRETE « ODD1 » | 19 |
| 1.1. Bref diagnostic du secteur | 19 |
| 1.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention | 20 |
| 2. FAIM ZERO « ODD2 » | 25 |
| 2.1. Bref diagnostic du secteur | 25 |
| 2.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention | 26 |
| 3. BONNE SANTE ET BIEN-ETRE « ODD3 » | 29 |
| 3.1. Bref diagnostic du secteur | 29 |
| 3.2. Mesures en cours et grands axes d'intervention | 31 |
| 4. EDUCATION DE QUALITE « ODD4 » | 35 |
| 4.1. Bref diagnostic du secteur | 35 |
| 4.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention | 36 |
| 5. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT « ODD6 » | 39 |
| 5.1. Bref diagnostic du secteur | 39 |
| 5.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention | 40 |
| 6. ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE « ODD7 » | 45 |
| 6.1. Bref diagnostic du secteur | 45 |
| 6.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention | 46 |
| 7. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE « ODD9 » | 49 |
| 7.1. Bref diagnostic du secteur | 49 |

| | |
|---|-----------|
| 7.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention | 52 |
| 8. VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES « ODD11 » | 55 |
| 8.1. Bref diagnostic du secteur | 55 |
| 8.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention | 56 |
| 9. VIETERRESTRE « ODD15 » | 59 |
| 9.1 Bref diagnostic du secteur | 59 |
| 9.2. Mesures, résultats et grands axes d'intervention | 60 |
| CONCLUSION | 63 |
| ANNEXE | 65 |

